



Jean-Marie Colin

*Inspecteur de la Création, des Enseignements Artistiques et de l'Action Culturelle
Ministère de la Culture et de la Communication
(Direction Générale de la Création Artistique)*

Aurélien Djakouane

*Sociologue
Chercheur associé au Centre d'Études Politiques de l'Europe Latine
(CNRS- Université Montpellier 1)
Coordinateur de l'OPPIC-Observatoire de la Culture*

ETUDE SUR LES DISPOSITIFS DEPARTEMENTAUX D'EDUCATION ET DE SOUTIEN AUX ARTS VIVANTS ET AUX ARTS PLASTIQUES

ANNEXES

Volume 2 : Synthèses des rencontres de terrain

Bordeaux et Anduze,

Mars 2015

SOMMAIRE

Annexe 9 :3

Liste des personnes rencontrées3

Annexe 10 :7

Synthèses des rencontres départementales et/ou régionales7

Rencontre interdépartementale : Ardèche, Savoie, Haute-Savoie, Ain, Drôme, Isère, Loire8

Département de la Savoie :13

Département des Bouches-du-Rhône :18

Département du Finistère :28

Département de la Haute-Loire :31

Département de la Manche :33

Département de la Mayenne :39

Département de la Moselle :43

Département de la Seine-Maritime :46

Région Nord – Pas-de-Calais (Départements du Nord et du Pas-de-Calais) :52

Documents complémentaires :54

Département de la Mayenne54

Département de la Moselle59

Annexe 9 :

Liste des personnes rencontrées

- Département de l'Ain :
 - Sarah Gagnaire, chargée de mission musique et enseignement artistique à l'ADDIM de l'Ain
- Département de l'Ardèche (CG 07 – Privas) :
 - Emmanuel Paysant, Chef de projet chargé du schéma départemental des enseignements, des pratiques et de l'éducation artistiques, et de l'accompagnement des politiques culturelles des territoires au Conseil général de l'Ardèche
- Département des Bouches-du-Rhône (CG 13 – Marseille) :
 - Marie-Christine André, Lieux Actifs
 - Cécile Aubert, CG 13 / Direction de la Culture
 - Cyril Barbin, AGESCA, Marseille
 - Loïc Bastos, Les Suds, Arles
 - William Benedetto, Alhambra CinéMarseille
 - Annelise Benoit, Cité de la Musique, Marseille
 - Jean-Louis Bouillère, CG 13 / Conseiller culture - Cabinet
 - Yolaine Callier, Cité de la Musique, Marseille
 - Bérangère Chaland, La Gare Franche / Kosmos Kolej
 - Jean-Louis Colomb-Bouvard, Pulsion – Maison de la Danse, Istres
 - Magali Cozzolino, Conservatoire de Musique et de Danse – Site Picasso, Martigues
 - Yannick Gonzalez, Nouvelles-Donnes Production
 - Erick Gudimard, Les Ateliers de l'Image
 - Caroline Guinde, CG 13 / Insertion
 - Cédric Hardy, CG 13 / Direction de la Culture
 - Hélène Hautot, La Gare Franche / Kosmos Kolej
 - Dimitri Kogan, CG 13 / Chargé de mission Musique
 - Stéphane Krasniewski, Les Suds, Arles
 - Marine Marion, Rencontres d'Arles
 - Chrystelle Massa-Monereau, Conservatoire de Musique et de Danse – Site Picasso, Martigues
 - Marion Morel, CG 13 / Chargée de mission Théâtre, Danse, Cirque et Arts de la rue, Éducation Artistique et Culturelle
 - Pauline Parneix, GMEM – CNCM, Marseille
 - Élodie Presles, Art – Temps Réel
 - Ingrid Quefeulou, GMEM
 - Thierry Riboulet, Conservatoire d'Aix en Provence
 - Matthieu Rochelle, CG 13 / Bibliothèque Départementale de Prêt
 - Frédérique Tessier, Festival d'Aix
 - Mathieu Vabre, Seconde Nature

- Marie Verdeuil, Studio du Cours
- René Villermy, Conservatoire de Musique du Pays d'Arles
- Département de la Drôme :
 - Elise BRENON chargée de la coordination artistique et des liens entre Culture et Education dans les Etablissements scolaires du Département au Conseil Général de la Drôme
- Département du Finistère (DRAC Bretagne – Rennes) :
 - Jean-Jacques Gire, Musique et Danse en Finistère
 - Jean-Loup Lecoq, DRAC Bretagne / Directeur adjoint
 - Florence Magnanon, CG 29 / Direction de la Culture
- Département de l'Isère :
 - Saralou METSCH chargée de mission éducation artistique au Conseil Général de l'Isère
- Département de la Loire :
 - Olivier Larcade, responsable des enseignements artistiques et des pratiques amateurs au Conseil Général de Loire
- Département de la Haute-Loire :
 - Grégory Lasson, Directeur de l'association départementale Haute-Loire Musique et Danse
- Département de la Manche (CG 50 – Saint-Lô) :
 - Daniel Barriet, Le Point du Jour – Cherbourg-Octeville / Co-directeur
 - David Benassayag, Le Point du Jour – Cherbourg-Octeville / Co-directeur
 - Isabelle Charpentier, Le Trident Scène Nationale de Cherbourg-Octeville / Coordinatrice culturelle en milieu pénitentiaire
 - Marie-Claude Corbin, Association Culture en Pays Hayland – La-Haye-Pesnel / Présidente
 - Nicolas d'Aprigny, Normandy – SMAC de Saint-Lô / Directeur
 - Cédric Dolet, CG 50 / Direction des Solidarités – Territoire Projet Centre
 - Véronique Fricoteaux, DRAC Basse-Normandie / Conseillère Théâtre
 - Jacky Guérineau, CG 50 / Direction des Solidarités, de l'Éducation, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture
 - David Guiffard, DRAC Basse-Normandie / Conseiller Arts Plastiques
 - Nicolas Huart, CG 50 / Service Création et Action Culturelle
 - Jean-Luc Hubert, École de musique de Grandville / Directeur
 - Agnès L'Aigle Duval, Théâtre de l'Archipel de Granville / Directrice
 - Denis Lebas, Théâtre Municipal de Coutances, Festival "Jazz sous les Pommiers" / Directeur
 - Laurence Loyer-Camebourg, CG 50 / Direction de la Culture
 - Augusto Machado, Conservatoire rural de musique, danse, théâtre de Saint-Hilaire-de-Harcouët / Directeur
 - Stéphane Moeris, CG 50 / Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
 - Patrice Pillet, CG 50 / Conseiller Général Délégué à la Culture

- Yveline Rapeau, La Brèche – Pôle National des Arts du Cirque de Cherbourg-Octeville / Directrice
- Tommy Sonnet, CG 50 / Enseignements Artistiques
- Département de la Mayenne (CG 53 – Laval) :
 - Cécile Allanic, CG 53 / Chargée de mission culturelle et d'administration des finances
 - Christine Barrère, Conservatoire de la Communauté de Communes des Coëvrons / Directrice
 - Corinne Bonnet, CG 53 / Direction de la Culture
 - Vincent Bréhard, Conservatoire intercommunal de Meslay du Maine / Directeur
 - François-Marie Foucault, CRD de Laval / Directeur
 - Catherine Levannier, CG 53 / Chargée de mission Cinéma, Théâtre, Diffusion culturelle
 - Éric Pinson, Conservatoire intercommunal de la Communauté de Communes de l'Ernée / Directeur
- Département de la Moselle (CG 57 – Metz) :
 - Béatrice Arriat, CG 57, Direction de l'Éducation / Animation scolaire
 - Marie Baylac, CG 57, Direction de l'Éducation / Chargée du développement
 - Julienne Fortel, Direction de la Culture / Chargée de mission Enseignements Artistiques Spécialisés
 - Odile Petermann, CG 57, Direction de la Culture et du Tourisme / Chef du Service Action Culturelle
- Département de la Savoie (CG 73 – Chambéry) :
 - Éric Angelier, Arc en Cirque – Centre des Arts du Cirque Chambéry
 - Carole Angonin, DIAPASON / Coordinatrice générale du projet de l'établissement, responsable du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques et de l'Observatoire culturel départemental
 - Anne Bernhard, CG 73 / Direction du Développement Culturel / Référente création diffusion
 - Claudie Bertin, Compagnie Charles Dullin Théâtre Vivant
 - Jean-Pierre Buet, DIAPASON / Coordinateur du réseau de l'Enseignement Artistique
 - Fabienne Chognard, Dôme Théâtre d'Albertville — Scène conventionnée Danse
 - Farid Daoud, DIAPASON / Directeur Technique et Artistique
 - Emmanuelle Farcis, Scènes conseils / Accompagnement d'artistes
 - Ludovic Guillier, CG 73 / Mission "Territoires et populations" / Éducation Artistique et Culturelle, "Culture et lien social", Projets de territoires
 - Laurent Julliard, Établissement d'Enseignement Artistique du Canton La Chambre / Directeur
 - Marie-Françoise Olivier, Direction Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale / Conseiller technique Arts et Culture 1^{er} et 2^d degré
 - Sylvain Pagano, DIAPASON / Responsable de Projets
 - Thomas Sylvan, Orchestre des Pays de Savoie / Responsable des Actions Culturelles

- Philippe Veyrinas, CG 73 et DIAPASON / Directeur
- Philippe Vuillermet, iX Compagnie / Chorégraphe
- Département de la Haute-Savoie :
 - Marie Dieudonné CG 74 , chargé de mission et du schéma départemental des enseignements artistiques au Conseil Général de Haute-Savoie
- Département de Seine-Maritime (CG 76 – Rouen) :
 - Muriel Amaury, CG 76 / Coordinatrice Éducation Artistique et Développement des Publics
 - Nathalie Arnau, Compagnie Chat Foin / Rouen
 - Fabrice Brunaud, CRD de Dieppe / Directeur
 - Pierre Carel, CG 76 / Vice-Président en charge de la Culture
 - Jean-Marc Dos Santos, CG 76 / Directeur de la Culture et du Patrimoine
 - Olivier Gosse, Association Arts Scène / Saint-Étienne-du-Rouvray
 - Jean-Baptiste Jacob, CG 76 / Direction des Collèges
 - Angelo Jossec, Théâtre des Crescite / Rouen
 - Élisabeth Ladrat, DRAC Haute-Normandie / Conseillère Éducation Artistique et Culturelle
 - Sonia Leplat, CG 76 / Cheffe du Service Action Culturelle
 - Florence Picart, CRD de Grand-Couronne — Petit-Couronne / Directrice
 - Solène Racape, Centre Chorégraphique National "Le Phare" / Le Havre
 - Philippe Riondet, CRD de Grand-Couronne — Petit-Couronne / Professeur coordonnateur
 - Jeanne Taconet, Coordinatrice des Enseignements et des Pratiques Artistiques
 - Philippe Thénot, Rectorat Haute-Normandie / Délégué Action Culturelle
 - Anya Tikhmirova, Dieppe / Artiste Arts Visuels
- Région Nord // Pas-de-Calais (DRAC Nord // Pas-de-Calais – Lille) :
 - Marie-Christiane de la Conté, DRAC / Directrice
 - Florian Laurençon, CG 62 / Direction de la Culture
 - Véronique Lerouge, CG 59 / Service du Développement culturel
 - Nathalie Piat, DRAC / Conseillère Théâtre, Arts de la rue, Cirque
 - Laurent Seailles, CG 59 / Direction de la Culture
 - Didier Troussard, DRAC / Conseiller Politique de la ville

Annexe 10 :

Synthèses des rencontres départementales et/ou régionales

Rencontre interdépartementale : Ardèche, Savoie, Haute-Savoie, Ain, Drôme, Isère, Loire

Liste des personnes rencontrée :

- Jean-Pierre Buet, DIAPASON, Coordonnateur du réseau de l'Enseignement Artistique
- Marie Dieudonné CG 74 , chargé de mission et du schéma départemental des enseignements artistiques au Conseil Général de Haute-Savoie
- Elise BRENON chargée de la coordination artistique et des liens entre Culture et Education dans les Etablissements scolaires du Département au Conseil Général de la Drôme
- Saralou METSCH chargée de mission éducation artistique au Conseil Général de l'Isère
- Olivier Larcade, responsable des enseignements artistiques et des pratiques amateurs au Conseil Général de Loire
- Sarah Gagnaire, chargée de mission musique et enseignement artistique à l'ADDIM de l'Ain
- Emmanuel Paysant, Chef de projet chargé du schéma départemental des enseignements, des pratiques et de l'éducation artistiques, et de l'accompagnement des politiques culturelles des territoires au Conseil général de l'Ardèche

Cette rencontre a été organisée par Emmanuel Paysant du Conseil Général de l'Ardèche qui a réuni les chargés de mission responsables des schémas départementaux des enseignements artistiques de la Savoie, de l'Ain, de la Drôme, de la Loire, de l'Isère et bien entendu de l'Ardèche. Nous avons commencé par une table ronde où se sont surtout exprimés tous les départements sur un bilan rapide des schémas et des enjeux. Puis deux entretiens plus approfondis ont été réalisés avec le responsable ardéchois et la responsable iséroise.

Département Savoie :

Les schémas ont favorisé **l'élargissement des missions** du département en termes d'enseignements artistiques. Le conseil général a ainsi pu **créer des pôles ressources** sur le territoire, c'est-à-dire des établissements ressources. Mais aussi mieux structurer ces **partenariats** avec **l'Éducation Nationale**, notamment. Le dernier effet positif tient à **l'amélioration** globale de la **formation** des enseignants. Sur cette question, le Céfédem doit être un outil relais, notamment pour faire évoluer le statut du **professeur** et lui donner davantage un **rôle social**.

Département de l'Ain :

Le schéma a été élaboré sur une durée de huit mois à partir des pistes de travail proposées par **l'association départementale** (ADDIM). La position était complexe à gérer pour le conseil général mais l'association avait une certaine marge de manœuvre qui rendait le **dialogue avec les acteurs** du territoire plus facile. Elle était perçue comme un acteur libre et indépendant. C'était donc plus facile de procéder à des **expérimentations**. Le schéma a permis de développer des **projets de territoires** et de favoriser la **mise en réseau des établissements**. Grâce à un chargé de mission nous avons pu procéder à un état des lieux qui a largement contribué à améliorer notre **connaissance du territoire**. Ce travail et les

schémas ont permis de **remobiliser le secteur** autour de **projets culturels de territoires**. Le conseil général a travaillé en délégation avec l'association départementale.

Département de la Drôme :

Les points positifs d'abord. Les schémas ont permis de réviser et de développer les **critères d'attribution de subventions** aux établissements. Ce qui n'existait pas avant. Ceci a donc favorisé la structuration d'une logique départementale de **financement** des établissements dans un contexte de gestion difficile. Cela a permis aussi de développer des dispositifs **d'éducation artistique** et culturelle et des **pratiques amateurs**.

Les points négatifs ensuite. Le **fonctionnement du service culture du département** est très **segmenté**. Ceci pose des problèmes pour **inscrire** les dispositifs d'éducation artistique et culturelle et ceux à destination des amateurs dans le cadre de sa propre politique culturelle. En outre, la transformation des critères de subvention n'a **pas** encore permis une **ouverture disciplinaire** des enseignements même si un travail au-delà de la musique est engagé. La limite ici c'est que ne sont accompagnés sur cette question **que les établissements financés par le conseil général**, soit 26 écoles.

Les principaux **freins** au développement des schémas tiennent au **cloisonnement** et au **manque de transversalité** à la fois **des politiques publiques** mais aussi des **politiques culturelles**. Pour aller au-delà de ces freins, les acteurs du département ont besoin d'un **cadre** qui permet de développer des **dispositifs à moyens constants** et de **flécher** ses moyens. C'est ce qu'ont permis les schémas en favorisant le développement de **projet d'établissement**, ce qui a permis aussi de « trier » les établissements. Cela a aussi favorisé un **changement de mentalité** dans le secteur culturel à la fois au niveau de l'administration mais aussi au niveau des opérateurs culturels du territoire.

Département de la Loire :

Les schémas ont permis de **figer** dans le marbre des **compétences claires** des départements en matière d'enseignement artistique et donc de **structurer des réseaux** et de **créer des référents pédagogiques** et des contenus pédagogiques. Mais cela a surtout fonctionné avec les grosses structures du département qui par ailleurs prennent beaucoup de moyens. Sur ce territoire, l'avenir consiste à **élargir les schémas à l'éducation artistique et culturelle**, en poursuivant la **transformation des acteurs** et des **professionnels** du territoire, et notamment la **transformation des écoles** de musique en **établissements d'enseignement artistique**. Ces nouveaux établissements auraient une plus grande souplesse de projet et pourraient **élargir** d'une part leur **offre**, et d'autre part leurs **publics**. Mais cela passe par davantage de **dialogue**, à la fois avec les **autres collectivités** territoriales du territoire mais aussi avec **l'Éducation Nationale...** Le conseil général travaille à l'élaboration d'un **cadre commun** qui favoriserait un **rayonnement territorial** équilibré des enseignements artistiques et de l'éducation artistique et culturelle en partenariat avec **l'éducation populaire**.

Département de Haute-Savoie :

Le premier schéma date de 2008. Les avancées ici se manifestent surtout en termes de changement de **gouvernance** par **l'inscription des compétences** des départements en matière d'éducation artistique. Ceci a **changé la perception** qu'en avaient les acteurs culturels du territoire, les départements ne sont plus des guichets. Ceci eut pour vocation d'interroger leur rôle et leur position acquise de longue date sur ce secteur. La création d'un EPCC a favorisé cette transformation des perceptions et des compétences du département. La problématique actuelle de la **ré-internalisation** des structures extérieures, comme la nôtre ou comme d'autres associations départementales, qui avaient la charge du schéma,

interroge. Elle fait craindre un **retour en arrière** où le département reprendrait son statut de guichet, de distributeurs de subventions. Aujourd'hui, le statut d'EPCC de Diapason offre la **possibilité de parler à tous les acteurs**, de dialoguer avec les autres **collectivités territoriales** et avec les **élus**. Grâce à l'EPCC, le département a pu ainsi **réorganiser le territoire** des enseignements artistiques en **régulant les établissements** et en les incitant à **développer leur action** via des **conventions**. Ceci a permis la **transformation du statut** des établissements. En même temps, pour les acteurs, **l'État ne semble pas conscient** de la légitimité des départements sur la question des enseignements artistiques alors que lui-même a semble-t-il perdu sa compétence en la matière. Son intérêt serait de continuer à accompagner les départements dans ce transfert de légitimité. Mais rien ne dit qu'aujourd'hui ils prennent cette direction. L'avenir, c'est que l'EPCC reste un point d'appui pour les établissements et les acteurs du territoire qui peuvent porter leur propre projet. Pour cela et pour continuer à être **une interface entre** le politique et le territoire, il est nécessaire que le département conserve cette compétence en matière d'éducation artistique.

Département de l'Isère :

Le département de l'Isère est un **précurseur** des schémas départementaux des enseignements artistiques. Son premier schéma remonte à **1986**. Il s'est toujours cristallisé autour de **trois axes** : **l'aménagement** du territoire, la **professionnalisation** des enseignants, et **l'harmonisation** des programmes et des cursus.

À partir de 1998, le Conseil Général a développé un axe autour de la **formation continue**. C'est aussi à ce moment-là que, sous l'impulsion de Christiane Audemard, il développe une **mission culture et lien social** afin de favoriser les **ponts** entre les politiques **culturelles** et les **politiques obligatoires** des départements : le social, la santé, les prisons... Cette volonté est partie du constat d'un **manque de transversalité** entre des politiques publiques très cloisonnées. Un **nouveau schéma** a été élaboré en y ajoutant la question de **l'éducation culturelle** et l'élargissant à **l'ensemble des acteurs** culturels du territoire, à l'éducation populaire, aux acteurs du social et de la jeunesse et à l'Éducation Nationale. Cet élargissement a occasionné la création de 13 territoires de référence. Ici, l'avenir passe par **le renforcement de la dimension sociale** des schémas. L'éducation artistique et culturelle représente une opportunité pour faire le lien entre les pratiques, les âges de la vie, les enseignements artistiques, l'éducation populaire. Des expérimentations de parcours sont en cours sur les territoires.

L'aménagement du territoire a évidemment progressé depuis 1986 mais n'est pas encore totalement achevé. Sur les 80 écoles de musique existantes, 12 établissements sont classés. Mais demeure un vrai **problème de repérage des établissements**. Afin d'économiser les ressources, une réflexion est en cours quant à l'instauration des chefs de file dans une logique de projet de territoire. Mais il manque encore une **structuration de pôles ressources**. L'outil principal en serait la convention d'objectifs. L'enjeu est ici de développer une **offre pluridisciplinaire** et notamment avec les autres arts présents seulement dans 10 établissements sur 80.

Les acquis du schéma touchent à la fois, à une **meilleure identification des besoins** des établissements, à **l'animation** et à la structuration des **réseaux**, aux transformations des modes de **gouvernance** et à la **légitimation** de l'action du département. Mais cela a aussi permis de développer des compétences en termes de conseil, **d'ingénierie culturelle**, d'accompagnement des acteurs et des porteurs de projets.

L'expérimentation a été aussi largement favorisée, comme le contrat éducatif isérois qui fait le lien entre l'éducation et la culture. Par ailleurs, grâce au changement des **rythmes scolaires**, le conseil général va encourager les écoles à développer des **projets**. Il fournira une aide au projet, à la demande. **L'intervention en milieu scolaire** reste encore à structurer ; il n'existe pas d'intervenants à l'année et il faut encore accompagner les collectivités territoriales sur la question des rythmes scolaires. L'avenir c'est donc de

coordonner parcours **scolaire** et parcours **d'éducation artistique et culturelle**. C'est pour cela qu'il faut **inscrire les schémas dans l'éducation artistique et culturelle** qui devient une motivation, un objectif transversal. Mais les **freins** restent nombreux. Il faut **changer la culture à l'intérieur des établissements** et lutter contre la tentation du cloisonnement. Ce **cloisonnement** existe aussi à l'intérieur des politiques culturelles avec ceux qui pensent que d'un côté le schéma c'est les écoles de musique, et de l'autre côté le spectacle vivant c'est la création. L'espoir c'est que toutes les institutions partent dans le même sens.

Département de l'Ardèche :

Le premier schéma départemental des enseignements artistiques date de 2007. Il a permis de **dresser une première vision globale** du secteur de la musique et de l'aider à se **structurer**. **L'état des lieux** préalable a largement aidé à la construction du schéma et le choix a été fait **d'élargir le diagnostic** à toutes les structures culturelles des enseignements artistiques. Le côté positif, c'est une meilleure **structuration** de l'offre et une grande **professionnalisation** des équipes. Le côté négatif c'est que les schémas sont **restés centrés** sur les **écoles départementales** parce que seuls les établissements publics avaient un projet d'établissement. Du coup, il **manque** une certaine **transversalité disciplinaire** de l'offre d'enseignements artistiques sur le département. Les établissements publics n'ont **pas joué leur rôle** de **ressources** et ont préféré rester entre eux. Ce sont des **freins** avant tout liés à la **culture des établissements** et des professeurs de ces établissements. Aujourd'hui, la grande question, en Ardèche, c'est la **formation**. Est-ce que la région va jouer son rôle ? Le Conseil Régional pourra-t-il répondre à des demandes de départements qui ne sont pas au même état d'avancement sur cette question ? La Loire par exemple est le seul département avoir mis en place une formation diplômante. L'Ardèche a une tradition de partenariat entre le culturel et le social pour l'organisation de temps de formation croisée. Certes, le Céfédem a un rôle à jouer, mais sur quels contenus de formation ? L'avantage du nouveau **schéma**, c'est qu'il vient après un travail **d'acculturation** des acteurs du territoire. C'est un des effets induits. Les **projets d'établissements** ont **intégré** le schéma même s'il faut encore renouveler leur culture professionnelle. C'est un travail qui prend du temps, c'est un travail sur les valeurs. Et le Conseil Général a encore un **problème de légitimité** pour parler de **pédagogie musicale** et **d'éducation artistique**. Cela dit, grâce aux conventions avec les établissements et avec les autres collectivités territoriales, de nouveaux outils ont été créés pour favoriser des **expérimentations** au long cours. C'est un travail de dissémination qui participe indirectement à la formation des élus, des personnels administratifs, de tous les acteurs impliqués dans ce processus.

Paradoxalement, un des projets innovants mis en œuvre dans la suite des schémas s'est construit sur une ligne budgétaire hors du schéma. Ce projet favorise une **logique territoriale des projets** afin **d'élargir** le public d'une part, mais aussi de **changer le rôle** des artistes et des lieux de diffusion. C'est le cas par exemple avec la scène de musiques actuelles. Cette question du **rayonnement territorial** est cruciale dans un département rural et à faible densité de population, et qui doit faire rayonner ses établissements culturels.

Un autre axe fort, c'est aussi le développement de plus de **transversalité** entre **culture** et **lien social**, y compris dans les établissements d'enseignement, notamment en favorisant une **adaptation aux différents publics**. Tout ceci a été rendu possible, grâce à des **conventions** avec les hôpitaux, les prisons, le secteur social, les écoles. L'idée était aussi de **faire sortir les publics** des établissements. Ceci a aussi permis d'inverser la perspective : avant on pensait la formation des artistes ; maintenant on pense la création comme une ressource sur le territoire. La méthode développée tient essentiellement au croisement des objectifs. Depuis 2006 l'axe culture et lien social figure au cœur des schémas sociaux et fait l'objet de **dispositifs co-construits**. Cela a pris la forme de nombreuses rencontres, de formations transversales, à l'image de la réflexion que mène le département sur les droits culturels. Cette démarche a permis une prise de recul des

différents acteurs, mais aussi de les faire se rencontrer, de les faire réfléchir ensemble, d'identifier les freins culturels à leur travail collectif, et de donner du sens à leur action. Évidemment cela ne s'est pas fait sans certaines tensions politiques. Mais cela a permis de **revaloriser** le travail des agents et de **coordonner** leurs actions. Le **décloisonnement**, l'identification **d'enjeux intersectoriels** et l'avancée d'une réflexion collective par l'expérimentation sur le territoire est aujourd'hui un avenir pour les politiques publiques départementales. Le Conseil Général de l'Ardèche a enclenché un mouvement en se positionnant comme **coordinateur** des acteurs et des collectivités territoriales, en développant des **compétences d'ingénieries** de politiques publiques. Si les schémas venaient à disparaître, c'est sans doute cette compétence d'ingénierie, et cette capacité à créer du lien entre les politiques publiques et les acteurs qui resteraient comme des avancées fondamentales offertes par ces schémas. En Ardèche, l'avenir consiste à **dépasser le cadre des intercommunalités** pour coordonner et fédérer des **pôles territoriaux** et des réseaux d'établissements. Mais tout cela n'est possible qu'à la condition que les élus et l'État travaillent de concert.

Département de la Savoie :

Liste des personnes rencontrées :

- Éric Angelier, Arc en Cirque – Centre des Arts du Cirque Chambéry
- Carole Angonin, DIAPASON / Coordinatrice générale du projet de l'établissement, responsable du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques et de l'Observatoire culturel départemental
- Anne Bernhard, CG 73 / Direction du Développement Culturel / Référente création diffusion
- Claudie Bertin, Compagnie Charles Dullin Théâtre Vivant
- Jean-Pierre Buet, DIAPASON / Coordinateur du réseau de l'Enseignement Artistique
- Fabienne Chognard, Dôme Théâtre d'Albertville — Scène conventionnée Danse
- Farid Daoud, DIAPASON / Directeur Technique et Artistique
- Emmanuelle Farcis, Scènes conseils / Accompagnement d'artistes
- Ludovic Guillier, CG 73 / Mission "Territoires et populations" / Éducation Artistique et Culturelle, "Culture et lien social", Projets de territoires
- Laurent Julliard, Établissement d'Enseignement Artistique du Canton La Chambre / Directeur
- Marie-Françoise Olivier, Direction Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale / Conseiller technique Arts et Culture 1^{er} et 2^d degré
- Sylvain Pagano, DIAPASON / Responsable de Projets
- Thomas Sylvan, Orchestre des Pays de Savoie / Responsable des Actions Culturelles
- Philippe Veyrinas, CG 73 et DIAPASON / Directeur
- Philippe Vuillermet, iX Compagnie / Chorégraphe

RENCONTRE INTERNE AU CONSEIL GENERAL

L'EPCC "Diapason" :

À l'initiative du Département de la Savoie a été créé en 2010 un EPCC, "Diapason", constitué entre le Conseil Général de Savoie, l'EPCI de la Région d'Albertville, et les communes de Aix-les-Bains, Chambéry, La-Motte-Servolex, Montmélian et Saint-Jean-de-Maurienne. Cet organisme est dédié à l'accompagnement de la politique culturelle du Département.

"Diapason" s'est substitué à l'ancienne Association Départementale Musique de Savoie.

Son action se décline dans tous les domaines artistiques : musique, danse, théâtre, arts du cirque, arts visuels, y compris dans leurs liens avec la lecture et le patrimoine.

Ses missions se déclinent autour de trois grandes responsabilités : structuration culturelle des territoires, élargissement et consolidation des publics, développement des ressources et compétences artistiques et culturelles.

L'équipe de "Diapason" apporte ses compétences en matière d'observation culturelle, de gestion de projets et d'information, au service des élus, des acteurs culturels et des habitants de la Savoie.

"Diapason" est dès lors chargé de la mise en œuvre et du suivi du schéma départemental d'enseignement artistique.

Le schéma départemental :

Un plan départemental de soutien à l'enseignement artistique était en Savoie antérieur à la parution de la Loi de 2004.

Déjà dans les années 70 existait un dispositif de soutien et de structuration des enseignements artistiques, qui s'est transformé dans les années 80 en plan départemental. Ce schéma était très transversal et concernait non seulement l'enseignement, mais aussi explicitement l'Éducation Artistique et Culturelle notamment, s'appuyant sur une forte mobilisation de musiciens intervenants (DUMISTES). Basée dans un premier temps sur des interventions ponctuelles, elle s'est déclinée de plus en plus en ateliers de pratique. C'est ainsi que 40 à 50 000 personnes sont touchées dans ce cadre, alors que les missions traditionnelles des établissements d'enseignement artistique ne concernent en Savoie que 7 à 8 000 personnes.

Une forte mission a également été développée en direction des publics empêchés.

Voté dans sa nouvelle version en 2007, le schéma se heurte néanmoins à un certain nombre de difficultés. S'appuyant fortement sur des missions territoriales, se pose le problème du statut des enseignants et de la redéfinition de leur métier, l'accompagnement financier, de plus en plus orienté "projet" restant le principal levier d'action. Les difficultés statutaires sont, sans surprise, liées à la question des vacances scolaires, de l'annualisation du temps de travail, de la question du face à face pédagogique, de celle des déplacements (doivent-ils être comptabilisés comme temps de travail ou pas ?).

La formation, qui développe l'idée de la nécessité de "faire jouer ensemble", et qui implique en conséquence de "préparer ensemble", interroge également ce statut.

Quelques avancées sont toutefois à relever : la définition d'une Charte de l'enseignement (que l'on peut assimiler au cadre d'une fiche de poste) permet de prendre en compte les contraintes territoriales.

Par ailleurs, le schéma Savoie reste très majoritairement centré sur la musique, malgré la volonté de le rendre plus transversal, chacun s'accordant pour ouvrir vers la danse et le théâtre notamment.

Le schéma départemental de la Savoie a traditionnellement des liens très forts avec l'Éducation Nationale, ainsi qu'avec les milieux des pratiques des amateurs. L'idée de la mise en place d'un pôle de compétences départementales dans d'autres domaines que la musique est évoqué, bien que les acteurs des autres disciplines soient souvent très isolés, ce qui complique (mais rend nécessaire) la nécessité d'imaginer des tronc communs d'enseignement.

Les relations avec les artistes :

Si tout le monde admet la nécessité d'impliquer le milieu artistique dans les différents dispositifs, la définition même de l'artiste pose parfois problème. Les enseignants se considérant (à juste titre) comme artistes, il apparaît parfois compliqué de leur associer des artistes non enseignants. Leur formation est ainsi mise en cause : il est estimé qu'elle ne développe pas suffisamment leur capacité à travailler en collaborations.

Les projets de territoires :

La tendance, sous l'égide de "Diapason", est de mettre en place partout des projets de territoires. "Diapason" écrit et assure la mise en œuvre des projets, apporte une aide technique d'ingénierie, un soutien argumentaire aux élus et aux acteurs du territoire. Une gouvernance est ainsi définie et mise en place, "Diapason" poursuivant son travail d'expertise artistique, afin d'enrichir les actions et de les intégrer dans un plan annuel à trisannuel. Cette action croise celle de conseil aux territoires. Des conseils culturels de territoire (à l'échelle de grands territoires) sont aussi mis en place, assistés de groupes de

suivi technique et de pilotage. Les actions sont en général inscrites dans des conventions entre équipements d'un même territoire.

Cette expérimentation est dès à présent formalisée sur quatre territoires. Elle permet notamment, sur le territoire de "L'avant pays savoyard", d'imaginer des solutions permettant de compenser la disparition imprévue de l'École de musique.

Les projets culturels de territoires sont nés de l'acte 2 du SDEA, mais se révèlent en réalité fédérateurs des politiques départementales.

Des problèmes budgétaires sont néanmoins relevés.

L'Éducation Artistique et Culturelle :

L'implication dans le cadre des dispositifs traditionnels (classes dites "APAC") est faible dans ce département et on s'en réjouit plutôt car cela a permis d'imaginer avec plus de liberté un dispositif différent potentiellement généralisable. Ceci aboutit à ce que le monde scolaire soit en définitive "gâté en Savoie".

C'est ainsi que sont développés des parcours, fondés sur des rencontres nombreuses avec des artistes. L'extension à la pratique est évoquée, mais se heurterait aux réticences de l'Éducation Nationale.

Des modules de formations sont mis en place, associant tous les partenaires :

- 1^{er} module : formation des enseignants avec rencontres d'artistes, d'abord ceux qui sont vivants, puis en remontant le temps, avec leur histoire débouchant sur celle des Arts, en dégageant un temps face à l'œuvre.
- 2^{ème} module : Une journée particulière !? Qu'est-ce qui a changé dans l'établissement ? (en incluant l'idée d'un rapprochement école / collège).
- 3^{ème} module : 10 heures avec un artiste (en relation avec un musicien intervenant placé dans un rôle de médiation). Des réticences exprimées par le CFMI sont évoquées alors que le très fort investissement des musiciens intervenants est par ailleurs remarqué.

Culture et lien social :

Un nouveau plan est en cours de rédaction, qui formalisera ce qui est d'ores et déjà engagé notamment dans un nouveau domaine transversal, notamment sur les actions en direction des publics empêchés.

Ce nouveau dispositif définira les modalités d'organisation de relais entre les différents services sociaux déconcentrés ("Comment s'insérer dans la dynamique de son territoire ? Quelles actions collectives avec des groupes de personnes ? Comment se coordonner avec les collègues des autres services ?").

La diffusion :

La difficulté à faire dialoguer ensemble les équipes artistiques et les acteurs de la diffusion est longuement évoquée. Cette difficulté a conduit à réviser les dispositifs de soutiens aux uns et aux autres, mais toutefois sans moyens supplémentaires.

Les aides ne sont ainsi plus attachées à un projet de diffusion mais à l'activité à long terme (allant jusqu'à 3 ans). Ces modalités nouvelles posent toutefois des problèmes de coordination avec la DRAC et la Région qui restent eux attachés aux projets annuels.

Autres dispositifs :

- aide à la résidence de création (avec rencontres publiques),
- dispositif "Savoie en scène" : aide à la diffusion des compagnies (prise en charge d'un prix de cession), y compris avec les structures travaillant avec des publics empêchés.

Les difficultés liées à l'absence de professionnels sont également évoquées, de même que celles qui résultent d'une forme d'isolement de la Scène Nationale de Chambéry.

L'Assemblée des Pays de Savoie :

Les deux départements savoyards (Savoie et Haute-Savoie) ont créé ensemble un EPCI qui travaille, pour ce qui est du domaine culturel, essentiellement sur les politiques de diffusion. On doit toutefois imaginer de trouver dans cette réflexion des pistes de restructuration territoriale, en élevant l'échelon décisionnaire et en lui donnant un poids économique plus important permettant d'envisager une meilleure équité territoriale plus favorable aux territoires pauvres.

Il est utile de rappeler que les deux CRR savoyards (Chambéry et Annecy) sont en réalité un seul et même établissement dont plusieurs axes de travail sont développés en commun et en complémentarité.

TABLE RONDE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE :

Les Arts du cirque :

Le SDEA a permis la reconnaissance à part entière des Arts du cirque, avec une période avant, et une nouvelle après le schéma. La reconnaissance se porte également sur les pratiques des amateurs, sur l'organisation de festivals, sur la mise en place de projets plus transversaux avec d'autres domaines. Mais ce domaine rencontre de réelles difficultés tenant à la faiblesse des moyens, obligeant à mobiliser très peu de monde sur beaucoup de travail. Le nombre de nouvelles compagnies issues des formations est en augmentation.

La danse :

La scène conventionnée d'Albertville (Dôme Théâtre) est nouvellement impliquée dans le schéma et en découvre toutes les vertus. La co-construction, "en bonne intelligence", avec les différents acteurs d'un territoire, est particulièrement appréciée, de même que la pertinence du lien avec l'Éducation Nationale. Le manque de moyens venant des collectivités locales, pour développer les résidences de création, est fortement évoqué.

L'Orchestre des Pays de Savoie :

L'orchestre bénéficie d'une tutelle bi-départementale. Il est fait état de nombreux partenariats avec plusieurs territoires, définissant une forme d'itinérance avec des projets de plus en plus variés. Si ce lien avec les territoires semble fructueux, il reste difficile d'en établir un avec les attendus du schéma.

Exemple de l'École de Musique du Canton de La Chambre :

La politique fortement incitative résultant du schéma, visant notamment à la mise en réseau des établissements, implique fortement les personnes, dans des actions transversales, avec la rencontre d'autres arts et de pratiques artistiques différentes ("un vrai souffle"). Les conséquences les plus visibles sont l'obligation d'enseigner autrement et l'émergence d'une demande d'ouverture à la danse et au théâtre, de travailler avec des structures fédérant des publics empêchés. Les partenariats nombreux conduisent obligatoirement à une meilleure connaissance du terrain local qui pourtant s'inscrit dans ce cas sur un territoire très étendu. En outre, le dialogue se révèle très riche avec les autres acteurs du Département.

L'Éducation Nationale :

L'importance des moyens consacrés au premier ET au second degré est relevée. Plusieurs autres points positifs directement issus du schéma sont cités : la mise en cohérence à l'échelle d'un très grand territoire, qui pourtant n'empêche pas de définir les projets à l'échelle "des" territoires, déclinés différemment d'un établissement à l'autre, en co-construction et en laissant une place déterminante aux artistes qui cependant restent à leur place d'artistes. Le tout dans le cadre de parcours qui permettent notamment d'articuler le passage de l'enfance à l'adolescence. Malgré les réticences évoquées plus haut, les représentants de l'EN se félicitent du développement de parcours de pratique, avec un passage du temps scolaire au hors temps scolaire (exemple des Orchestres à l'école ou au collège), y compris pluridisciplinaires, mêlant théâtre, danse et musique, et associant les enseignants en musique des collèges. L'expérimentation de tels dispositifs, faite par exemple à La Chambre, mêlant des enfants en échec scolaire et d'autres en réussite, laisse penser qu'il y a peut-être là une réponse à la question du décrochage scolaire. Le rôle des musiciens intervenants est clairement envisagé avec une "évolution vers la médiation, avec un véritable apport technique".

Conclusions :

Le schéma a profondément orienté le territoire dans un sens jugé satisfaisant mais il fait naître des envies nouvelles et génère donc des frustrations.

La question du manque de salles de diffusion est notamment évoquée (ainsi que la forte inadéquation des salles dites polyvalentes), mais ceci conduit aussi à imaginer d'autres formes de diffusion et la possibilité d'investir d'autres lieux.

Les questions liées à l'évolution des différents métiers, dans un contexte redéfini, sont une réelle préoccupation, et avec elle la prise de conscience d'absence cruelle de formations adaptées.

Enfin, on observe une très forte demande émanant des pratiques amateurs, liées à l'émergence d'envies nouvelles qui ne peuvent malheureusement pas être prises en compte.

Département des Bouches-du-Rhône :

Liste des personnes rencontrées :

- Marie-Christine André, Lieux Actifs
- Cécile Aubert, CG 13 / Direction de la Culture
- Cyril Barbin, AGESCA, Marseille
- Loïc Bastos, Les Suds, Arles
- William Benedetto, Alhambra CinéMarseille
- Annelise Benoit, Cité de la Musique, Marseille
- Jean-Louis Bouillère, CG 13 / Conseiller culture - Cabinet
- Yolaine Callier, Cité de la Musique, Marseille
- Bérangère Chaland, La Gare Franche / Kosmos Kolej
- Jean-Louis Colomb-Bouvard, Pulsion – Maison de la Danse, Istres
- Magali Cozzolino, Conservatoire de Musique et de Danse – Site Picasso, Martigues
- Yannick Gonzalez, Nouvelles-Donnes Production
- Erick Gudimard, Les Ateliers de l'Image
- Caroline Guinde, CG 13 / Insertion
- Cédric Hardy, CG 13 / Direction de la Culture
- Hélène Hautot, La Gare Franche / Kosmos Kolej
- Dimitri Kogan, CG 13 / Chargé de mission Musique
- Stéphane Krasniewski, Les Suds, Arles
- Marine Marion, Rencontres d'Arles
- Chrystelle Massa-Monereau, Conservatoire de Musique et de Danse – Site Picasso, Martigues
- Marion Morel, CG 13 / Chargée de mission Théâtre, Danse, Cirque et Arts de la rue, Éducation Artistique et Culturelle
- Pauline Parneix, GMEM – CNCM, Marseille
- Élodie Presles, Art – Temps Réel
- Ingrid Quefeulou, GMEM
- Thierry Riboulet, Conservatoire d'Aix en Provence
- Matthieu Rochelle, CG 13 / Bibliothèque Départementale de Prêt
- Frédérique Tessier, Festival d'Aix
- Mathieu Vabre, Seconde Nature
- Marie Verdeuil, Studio du Cours
- René Villermey, Conservatoire de Musique du Pays d'Arles

RENCONTRE INTERNE AU CONSEIL GENERAL

Historique de la question des enseignements artistiques sur le département :

Dès la parution de la Loi de 2004, le Département des Bouches-du-Rhône s'est posé la question de son application locale.

Un état des lieux a été lancé, portant sur un spectre très large du diagnostique.

Les acteurs potentiels se sont rencontrés, et ont montré qu'il y avait un potentiel de projets avec de nombreux acteurs innovants. C'est ce processus préalable au schéma qui a permis de tisser les liens (Organisation d'Assises de la Culture).

Le Département des Bouches-du-Rhône, bien qu'ayant réalisé cet état des lieux finalisé en 2008 – 2009, a néanmoins pris la décision de ne pas se doter de schéma mais de s'engager dans une logique d'expérimentation.

Ce choix résulte d'une position de principe de la collectivité qui a d'une manière générale "horreur des schémas et de tout ce qui touche à du semi-obligatoire".

Par ailleurs, face à une absence de politique intercommunale suffisamment marquée, le CG est tenté de s'investir plutôt dans l'aide à l'aménagement durable ("dans du dur").

Au-delà de cette position, la collectivité a cependant la volonté d'être active mais fait plutôt du "sur-mesure" et a pris l'habitude de s'inscrire dans des projets s'ils semblent être en cohérence avec des logiques de territoires.

Dans les domaines concernés, plusieurs projets ont émergé. Cependant, "le politique" ne s'en est pas emparé, par crainte que cela coûte très cher, mais avec cependant une volonté de fonctionner de façon empirique sans toutefois afficher ouvertement un investissement durable sur ce secteur.

L'engagement s'est notamment appuyé sur cette l'étude technique qui mettait en évidence un certain nombre de possibilités et sur quelques constats et idées simples, s'agissant des enseignements artistiques :

- la question des pratiques collectives,
- la transversalité des arts,
- les pratiques des amateurs,
- l'information des populations et des élus.

La situation, montrant une forte présence de conservatoires de musique, voire de danse, avec peu de théâtre, majoritairement gérés sous forme associative, le Département a souhaité avoir une approche très globale s'appuyant sur ce noyau dur des écoles associatives et publiques mais aussi d'autres acteurs du secteur des arts vivants et visuels.

On compte dans le département 31 structures publiques d'enseignement dont 2 intercommunales.

L'état des lieux a orienté la possibilité d'agir dans 3 directions :

- l'innovation pédagogique,
- la mise en réseau des établissements avec les ressources de leurs territoires,
- l'élargissement des publics.

Le travail est le plus ancré possible dans les territoires, dans une sorte d'expérimentation permanente, une obligation d'être imaginatif, avec évaluation ("on évalue beaucoup"). L'absence de schéma oblige en réalité à une remise en question permanente. Mais on joue quand même la carte d'une certaine continuité.

Un mode de concertation s'est installé comme dans tous les différents dispositifs départementaux, et a permis de définir des missions transversales pour les équipements ou les structures locales, sans déployer des moyens supplémentaires conséquents. Le système

a aussi pu bénéficier des différents outils départementaux. Les dispositifs ont été contractualisés ("Dans d'autres départements cela s'appellerait un contrat de développement territorial").

À la faveur de ces expérimentations, beaucoup d'associations se sont remises en question notamment à travers la mise en commun : le CG se place ainsi dans un rôle d'ingénierie associé à du soutien, avec une forte volonté de sensibiliser et d'accompagner les élus dans une prise de conscience (l'Agence technique départementale" qui agit en direction des communes de moins de 20 000 habitants y a notamment contribué). "Marseille 2013 capitale européenne de la culture" a aussi été une incontestable opportunité car dans ce département, la ville centre (Marseille) est pauvre (c'est la seule ville-centre de France qui ne redistribue pas aux autres villes dans le cadre de l'EPCI) et consacre moins de 10 % de son budget à la culture. Le département a donc aussi pallié à ces insuffisances.

Si l'histoire était à refaire, on a le sentiment qu'on avancerait plus facilement aujourd'hui sur un schéma, notamment si on pouvait s'adosser à un CRR (Marseille) plus dynamique et coopérant alors qu'il est actuellement absent. "Dans un monde idéal, Marseille aurait pu être l'élément porteur".

La conscience de la nécessité d'un maillage, de l'apport d'une qualité égale de l'enseignement sur tout le territoire semble plus prégnante aujourd'hui qu'il y a 10 ans.

Reste la question des enseignants et de "l'équilibrisme statutaire" auquel on doit se confronter pour sortir des cadres habituels.

Le problème se pose donc aujourd'hui autrement, par exemple en termes d'équité territoriale et de service public. Mais, dans ce département, les vitesses vont être différentes et la question de la Métropole qui ne s'empare d'aucun sujet culturel est notamment posée avec force : la question de la lecture publique et des enseignements artistiques ne sont pas pris en compte, avec en particulier une grande faiblesse du côté du CRR de Marseille.

Même dans l'hypothèse d'une réforme territoriale, il apparaît évident qu'il faudra un chef de file, alors que la culture, prise toute seule, n'est plus un enjeu politique.

En tout état de cause et quoi qu'il arrive, il faudra bien travailler sur l'aménagement du territoire, la culture étant un outil parmi d'autres de cet aménagement.

Pourtant, dans le feu de l'action, les services concernés ont eu le sentiment de se retrouver un peu seuls, en quelque sorte enfermés dans une logique de propositions / décisions descendantes, avec cependant la satisfaction d'un écho très fort chez les acteurs et dans les autres institutions, mais pas vraiment en interne.

Cette volonté, et les actions qui s'en sont suivies ont cependant eu un effet d'entraînement évident, facilité par une certaine marge de manœuvre, ce qui a permis une validation au coup par coup.

Par ailleurs, le fait de ne pas être dans un schéma culture / culture, c'est-à-dire envisagé au sein d'une politique exclusivement culturelle, a favorisé les transversalités. Toutefois, ce qui n'est pas sans incidence, les chargés de missions sectoriels ne s'y retrouvent pas forcément.

L'effet négatif de la méthode mise en œuvre tient surtout dans la difficulté à capitaliser.

Mais, dans une période pour le moins incertaine, quelle stratégie peut-on envisager pour "sauver les meubles" ?

Ainsi, le Département s'oriente (comme quelques autres...) sur la consolidation de liens avec le social, les questions d'Éducation Artistique et Culturelle, mais également la lecture publique, et y voit la "possibilité de jouer des choses très intéressantes en matière de transversalité".

L'Éducation Artistique et Culturelle :

En cette matière, la politique est portée par la Direction de l'éducation qui édite notamment un "Guide des actions éducatives" regroupant notamment (mais pas seulement) une offre culturelle.

Les enseignants des collèges apprennent ainsi à connaître les structures du territoire et se tournent vers elles. Ce dispositif permet au CG d'être présent dans les 135 collèges du département.

L'action se place dans une logique de jumelage, encadrée par une convention globale qui lie le Conseil Général, et l'État (Ministère de l'Éducation Nationale et DRAC).

Le CG propose par ailleurs un chéquier culture pour les collégiens (qui concerne les loisirs hors temps scolaire).

La prise en compte d'un atelier instrumental de lycéens, par la Région (alors que le CG a fourni les instruments que les enfants peuvent garder), est également signalé.

Dans ces domaines, il serait nécessaire de donner plus de lisibilité à ce que fait bien le CG : des moyens conséquents y sont consacrés, avec des résultats intéressants, dans de nombreux collèges remarquables notamment sur le plan architectural.

Le lien culture / social :

Il contribue à construire la matrice des politiques territorialisées, privilégiant un partenariat avec les acteurs, et inscrit dans la durée.

C'est notamment l'objectif de la mission transverse "Treize en partage" qui définit la notion de parcours "au sens large".

Un des constats est qu'il est parfois plus facile de faire travailler ensemble culture et social que culture et éducation.

La "tentation" Païdeïa :

Avec le dispositif "Treize en partage" est affirmé le souhait de mettre en cohérence les politiques obligatoires et celles qui sont plus facultatives.

Le CG est donc en position centrale, même s'il doit s'appuyer sur les compétences de chacun pour mettre en œuvre des politiques cohérentes : travailler ensemble et définir un référentiel commun.

Sensibilisé par les réflexions menées au sein de Culture et Départements et du CANOPEEA on est bien conscient qu'il est temps d'inventer une nouvelle forme d'action publique.

Le démarrage est très expérimental, limité sur quelques projets ("On défriche" différents champs). L'enjeu est de parvenir à connecter les réseaux sociaux et les réseaux culturels.

Ceci se traduit par exemple par l'expression d'exigences nouvelles envers les partenaires, mais à moyens constants (exemples : les Festivals d'Arles, d'Aix ou de La Roque d'Anthéron).

Les appels à projets "Treize en partage" intègrent également ces nouvelles orientations afin de mobiliser plus largement des réseaux de publics (exemple du Handicap).

Sur toutes ces évolutions, "Marseille 2013" a aussi été une belle opportunité qui a permis de reposer différemment un certain nombre de questions.

Le résultat de cette première étape est qu'on est presque à gérer une pénurie d'offre (avec médiation, sensibilisation, etc...) : les acteurs se sont pris au jeu et mesurent tout ce qui pourrait être débloqué par ailleurs.

Le CG se situe véritablement à la pointe sur ces questions et se trouve conforté par l'enquête effectuée par l'ADF sur le lien culture / social, qui s'est prolongée dans les travaux menés à CANOPEEA, AVD, Culture et Départements, etc...

Ainsi la question d'une adhésion au collectif Païdeïa est bien posée, mais celle du portage politique d'une éventuelle adhésion n'est pour l'instant pas résolue.

Dans un premier temps va probablement être mis en place sur la collectivité un "Agenda 21", et il semble difficile de mener les deux actions exactement en même temps.

Mais, les idées échangées dans ce nouveau contexte montrent que les professionnels ont besoin de partager, d'être confortés et de donner une visibilité nationale à leurs actions, ce qui est de nature à motiver les élus.

Les agents, de manière assez générale, prennent conscience de l'ampleur de la question des droits culturels, ce qui d'ores et déjà redonne du sens à l'action publique. Le référentiel des droits culturels permet en effet de construire des projets avec des fondamentaux communs.

En définitive, l'institution joue son rôle vis-à-vis du terrain et se situe toujours dans des logiques d'innovation, d'agrégation de projets avec volonté prospective, et on s'appuie sur cette logique de projets pour développer une politique d'aménagement du territoire cohérente. Il y a donc convergence entre la volonté et la nécessité de faire la transversalité, tout en se préoccupant de l'usager pour redonner du sens aux politiques publiques.

Le dispositif "Projets de territoires" :

Ce dispositif formalisé s'est appuyé, à l'échelle d'un territoire cohérent, sur la mise en place de résidences d'artistes, d'ateliers résidences, de jumelages entre structures agissant dans le domaine de la diffusion, de la création ou des pratiques.

Le processus se met en place dans le cadre d'un appel à projet du CG.

Trois projets ont été mis en place à ce jour, avec des résultats très différents, ce qui est le signe d'une bonne adaptation de cette procédure aux cadres proposés par ces différents territoires.

Le CG propose et contractualise un accompagnement dans toute la durée d'où la possibilité de planifier et de prendre le temps de solliciter des financements complémentaires.

Les bilans font état d'un vécu d'expériences très fortes pour les structures impliquées : Orchestres au collège, lien avec des compositeurs, formalisation d'une éducation artistique dans les collèges.

Les modalités de mise en œuvre de tous ces dispositifs, issus de concertations parfois délicates, démontrent, s'il le fallait, que l'échelon départemental est le plus adapté pour être efficace.

La structuration des Réseaux :

Avant de pouvoir observer une structuration se pose la question de leur formalisation.

Constitués initialement notamment autour de la question des musiques actuelles (en particulier par le biais des Journées départementales consacrées à cette question), ils doivent maintenant déboucher sur la structuration de territoires, avec une nécessité de maillage qui se révèle essentielle. Pour autant, les dispositifs s'arrêtent parfois (souvent ?), notamment lorsque le CG n'est plus présent, ce qui interroge sur l'avenir et les résultats prévisibles des réformes territoriales envisagées.

Par ailleurs, au titre des critères de réussite, est mesurée la nécessité de donner aux projets des directions artistiques fortes, et de les inscrire dans la durée.

On assiste bien, à travers ce déploiement de réseaux, à un phénomène d'essaimage, le CG étant impliqué dans un certain nombre de réseaux de toutes natures. En reliant les fils, en gardant trace, on jalonne peu à peu le terrain, de manière de plus en plus dense et cohérente. En gardant ces traces, on rend aussi les actions "libres de droits" et on évite de réinventer sans cesse. Cette capitalisation devient aussi un outil pour les professionnels qui se les approprient, et les motive pour porter les différentes expérimentations.

L'évaluation des dispositifs s'impose à-priori à chaque structure, chaque année, avec cette difficulté que s'il n'y a pas de dispositif affiché, on ne sait comment organiser "officiellement" une évaluation. Dans tous les cas, la question de l'impact de la formation reste posée.

L'exemple de la Bibliothèque Départementale de Prêt :

L'enjeu de la formation des professionnels est de basculer d'une formation par champs documentaires à une formation relative à des dynamiques de projets sur des champs transverses.

Le constat qui s'impose est qu'on ne peut pas tout faire. Il est donc nécessaire de mutualiser en engageant une co-construction des compétences, en décroissant, en mutualisant de manière coordonnée. Il s'avère aujourd'hui probablement nécessaire de définir un lien structurel entre le dispositif de lecture publique et l'enseignement spécialisé.

Ainsi, parmi les actions leviers proposées : une mission d'observation, fondée sur l'exploitation de 750 items qui pourraient être répartis entre les différents acteurs de territoires, aboutissant à la mise en place d'un observatoire partagé et transversal.

RENCONTRE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE :

Le Conservatoire du Pays d'Arles :

Inscrit dans un des dispositifs "Projets de territoires" (projet "Vents" à Saint-Martin-de-Crau), dont l'efficacité a pu être mesurée par l'arrivée d'un public spécifique qui autrement n'aurait pas franchi les portes du Conservatoire.

L'institution a elle-même profondément bougé, portant notamment une vaste réflexion sur l'oralité et permettant de mesurer les bienfaits et les difficultés du travail en partenariat, notamment avec les responsables de l'Éducation Nationale.

Toujours en lien avec des collègues, le conservatoire est maintenant engagé dans un nouveau projet autour des musiques actuelles.

D'autres projets sont déclinés sur le territoire : à Port-de-Bouc notamment, y compris des projets danse (Gardanne), de même qu'en primaire.

Le conservatoire est donc amené à se poser plusieurs questions nouvelles :

- le devenir de son projet d'établissement, de l'élargissement des publics, de la réflexion avec le CG, partenaire depuis maintenant plusieurs années ;
- comment passer d'une logique de guichet à une logique de projet ?
- le développement des Orchestres au collège ;
- la question du lien social, du pôle éducation, de l'action culturelle, de la diffusion culturelle ;
- une nouvelle manière d'envisager l'évaluation qui devient une démarche positive mesurée à l'aune de l'adhésion des publics, des élus et des enseignants notamment.

Le conservatoire de Martigues :

Il s'agit d'un gros établissement comptant notamment 700 danseurs. Son projet est caractérisé par la volonté d'établir un lien fort entre Musique et Danse.

Il s'est agi d'imaginer un grand équipement co-construit par tous les acteurs, actant une réelle volonté de sortir des problématiques habituelles de l'enseignement spécialisé qui vise à "former des mono maniaques du violon, de l'accordéon, etc...".

Les idées fortes du projet se sont donc concentrées sur les notions de réseau et d'expérimentation, ceci entraînant un fort enrichissement, par les rencontres, mais aussi par le croisement des financements, par la formalisation d'actions transversales, amenant un apport en précision dans le travail, une source de plaisir portée également par l'élan de partage, dans le cadre d'une vraie réflexion centrée sur l'essentiel. Ces croisements ont donc renforcé l'importance accordée à la notion de transversalité. La formation a également fortement favorisé ces avancées.

Notons que c'est le projet de mélanger dans des contextes spécifiques les amateurs et les professionnels qui a notamment favorisé la rencontre avec le Conseil Général.

La Cité de la musique (Marseille) :

Le projet soutenu par le CG a porté sur la pratique collective en collège. Le premier de ces projets a été initié au début de l'année 2007 avec cette volonté explicite que les enfants entrent dans la structure.

Ainsi, le projet mené avec le Collège Versailles a permis d'organiser la pratique orchestrale au collège et les ateliers instrumentaux à la Cité de la Musique. Ceci n'a toutefois été rendu possible que grâce à la collaboration intense du Professeur de musique du collège.

Le partenariat avec l'Opéra a également été particulièrement apprécié, donnant notamment une visibilité sur ses différents métiers.

L'importance de l'inscription de tels projets dans la durée est relevée avec force, le temps d'exploration étant assez long. Mais en définitive, tous les adolescents ont joué pendant 3 ans. Le projet a été éclairé par la venue de Vincent Segal (Bumcello), en résidence durant un an dans la structure avec tenue d'un concert. On relève donc l'intérêt d'imaginer des ateliers associant un musicien avec un autre artiste (en général un(e) danseur(se)r).

Pourtant, malgré des engagements personnels forts, le maillon faible est souvent l'Éducation Nationale. Une volonté très forte notamment des partenaires internes des collèges est ainsi nécessaire (on se heurte aux problèmes de personnes et de bonnes ou mauvaises volontés). Au final, l'EN fait souvent défaut par rapport aux projets pourtant très volontaristes.

Résidences de formation Musiques actuelles :

L'idée était de confronter un artiste avec des pédagogues, et de susciter un débat entre eux autour de leur pratique pédagogique. L'atelier a été lancé sur les questions de rythmique africaine, mais s'est trouvé confronté à des problèmes de fréquentation, ce qui a entraîné un changement de thématique au profit des questions liées à la voix dans les musiques actuelles. Ceci a permis de mettre en évidence un important déficit de "chanteurs". Le travail vocal a donc été approfondi avec la collaboration de Richard Cross.

Les projets danse :

Les "Studios du cours" (habilités à préparer le DE) ont été concernés par un projet posant la question de la transversalité des enseignements artistiques, dans un partenariat avec la Cité de la Musique et un soutien déterminant du CG, sans lequel les choses seraient plus

difficiles : ceci a permis de travailler avec les formateurs en direction des artistes pédagogues, et de définir un programme de formation continue des pédagogues et accompagnateurs des publics amateurs.

La "Maison de la danse à Istres" (grosse structure associative) s'est inscrite dans la réflexion sur les politiques de territoires, faisant le constat de concurrences politiques de fait entre certains territoires, très exacerbées dans les Bouches-du-Rhône. La réflexion a également porté sur les suites d'interrogations liées à la richesse pédagogique caractérisant ce qui est "codé" (classique, contemporain, jazz) et le désert planant sur le reste (danses du monde, etc...), et le constat d'une grande détresse des acteurs qui ne savent pas à qui s'adresser. La question est donc posée d'un tronc commun de formation au DE.

Les Ateliers de l'image :

Investie d'une mission d'éducation à l'image notamment photographique, la structure revendique la nécessité d'une action pérenne. La matière travaillée a besoin de passeurs, alors que la période est cruciale : les structures sont très fragilisées et les artistes (photographes) sans statut.

Les projets sont élaborés en co-construction, et leur réalisation est partagée, et définis sous forme de dispositifs incluant de la formation à tous les niveaux, des résidences, des interventions en milieu scolaire etc... "Pitéas", résidence ayant pour projet d'établir une cartographie visuelle d'un espace est notamment évoquée.

Dans les faits, la résidence devient un pôle stable au sein de la structure, d'autant que le dispositif est pérennisé et très territorialisé. Le rôle du CG y est fondamental.

Cinéma Alhambra :

Ayant statut de pôle régional Cinéma (dans le cadre d'un partenariat État et Région), le cinéma est investi d'une mission large d'Éducation à l'Image, qui développe un volet important en direction des collèves.

L'équipement est municipal mais l'apport du CG y est déterminant. Il est incontestable que si on veut travailler sur la masse, il faut travailler avec l'EN, mais tout aussi vrai que "sans les collectivités territoriales on n'y arriverait pas".

Aujourd'hui est posée la question du numérique et des ateliers de pratique mais avec l'obstacle de la relative absence d'outils pédagogiques adaptés. Par ailleurs, le numérique est très budgétivore et exigeant. De quel financement pourrait-on disposer pour créer ces outils pédagogiques ?

Nouvelle Donne Production (Anciennement "Bureau des compétences et désirs") / Nouveaux collectionneurs au collège :

Une nouvelle mission a été confiée à la structure par le CG dans le cadre de Marseille Capitale Européenne de la Culture 2013, portant notamment sur l'expérimentation d'une collection spéciale destinée aux collégiens. Le projet a été complété d'une tentative de transposition vers d'autres publics (adultes) et d'une vitrine destinée à d'autres Conseils Généraux. Ce projet de collection a été co-construit avec le CG.

Lieux fictifs (Laboratoire de recherches cinématographiques) :

Cette structure de production cinématographique intervient notamment à la prison des Baumettes pour dispenser une formation pré-qualifiante. Un module est consacré à la création artistique. Les projets de création sont en général pluridisciplinaires et ouverts

également à l'extérieur. Il s'agit de réaliser des films courts relatifs à l'histoire personnelle des participants, en lien avec le visionnage d'images d'archives (images en mémoire). Ce projet bénéficie également d'un partenariat européen.

"Lieux fictifs" travaille à une adaptation de "Dans la solitude des champs de coton" (B.M. Koltès), et au projet "Anima" soutenu par "Treize en partage", porté par les artistes (projet sur 2 années). Il s'agit de générer une éducation informelle qui n'est pas explicitement portée par une action culturelle, mais qui repose sur la mise en relation directe d'artistes et d'acteurs particuliers. Il n'y a pas de sectorisation et on insiste sur le concept de projets socio-artistiques, avec une importance déterminante du qualitatif.

Le CG a donné les moyens et la reconnaissance à ces projets avec de plus un soutien financier.

Le Festival d'Art lyrique d'Aix en Provence (Service éducatif) :

Le Festival conduit des actions transversales de sensibilisation et de pratiques artistiques, qui s'inscrivent dans des actions territoriales elles-mêmes très transversales. Ces actions territoriales s'appuient sur des dynamiques territoriales préexistantes, dans le cadre de relations très serrées avec le Conseil Général, favorisant ainsi l'activation de cette cohérence transversale. Il est évident que sans ce partenariat, le travail de mise en réseau, de mise en relation des personnes, n'aurait pas pu être fait. Cet appui s'est avéré déterminant pour la mise en œuvre des ambitions du Festival en matière de formation et de pratique artistique.

Le GMEM (Centre National de Création Musicale) - Pôle transmission (action culturelle et relations publiques) :

Le GMEM développe des actions avec les scolaires : travail sur des parcours avec des Musiciens intervenants, sensibilisation à la création musicale contemporaine, mais aussi pratique et école du spectateur (musique électroacoustique et orchestrale), et met également en œuvre un parcours de création avec des lycéens.

La "Gare Franche" (compagnie Kosmos Kolej) (action culturelle) :

La "Gare Franche" est un lieu de résidence artistique qui développe également un projet de jardins partagés.

Le fondateur de la compagnie, récemment décédé, est remplacé par Alexis Moati pour 3 ans.

La volonté que les projets de résidences soient confrontés aux voisins du territoire est affirmée avec force, conduisant également à des réflexions sur les problématiques de l'aménagement urbain.

Les missions développées en partenariat avec le CG portent sur les liens à établir avec le collège : "pas un seul artiste et pas un seul enfant qui ne va croiser le chemin de l'autre". Ce partenariat se révèle déterminant pour toucher le public des collèges.

La "Gare franche" a également répondu à un appel à projets "Treize en partage", permettant d'affirmer l'importance des questions de transversalité souvent difficile à développer à cause de la sectorisation.

Les Rencontres photographiques d'Arles (service pédagogique) :

Dans le cadre de sa mission d'Éducation au regard, 300 classes de la région mais aussi du territoire national ont été accueillies, pour des visites d'expositions et/ou des projections.

Un jeu a été expérimenté : "Pause Photo Prose" grâce à l'accompagnement du CG, portant sur un corpus de 32 images visant à permettre de se forger un esprit critique. Ce jeu a récemment été adapté pour les 6 - 12 ans.

Les "Rencontres" s'attellent maintenant à un dispositif d'essaimage de ce jeu, afin de former des acteurs culturels capable de l'animer.

Un séminaire national, destiné aux personnels de l'éducation et aux animateurs culturels est organisé chaque année (thème retenu cette année "La photographie et le récit"). Un projet "Treize en partage" bénéficie d'une journée réservée.

En résumé, le CG est aux côtés du Festival et favorise sa mise en réseau au niveau local, apportant également une aide aux transports.

Le Festival "Sud" à Arles :

"Sud" développe une action culturelle dans le cadre de stages et de "Master class". En effet, en dehors du moment fort du festival proprement dit, "Sud" développe une action tout au long de l'année.

Il s'agit essentiellement d'un travail mené avec des classes, dans des collèges d'Arles (8 projets par an), les projets pouvant être pérennisés sur 3 ans. Les ateliers portent sur une sensibilisation aux musiques du monde. L'action est développée également dans les quartiers, en favorisant une ouverture sur la diversité culturelle. Ces projets sont relayés notamment par une radio éphémère.

"Sud" s'inscrit également dans des dispositifs "Treize en partage", notamment par des projets avec les "Maisons de la solidarité" et les prisons.

L'entrée territoriale permet de contractualiser les moyens.

Le CG, en plus des financements, donne les cadres de l'action, et offre l'opportunité d'expérimenter ("laboratoire") avec possibilité de se tromper.

"Sud" souhaiterait néanmoins qu'il soit possible de développer encore plus la concertation.

Département du Finistère :

Liste des personnes rencontrées :

- Jean-Jacques Gire, Musique et Danse en Finistère
- Jean-Loup Lecoq, DRAC Bretagne / Directeur adjoint
- Florence Magnanon, CG 29 / Direction de la Culture

RENCONTRE EFFECTUEE A LA DRAC DE BRETAGNE A RENNES

Rappel historique :

Le service "Arts et territoires", partie de la Direction Culture Sport Jeunesse (dont la Conservation du patrimoine) du Conseil Général a défini en son sein, depuis 2009, un poste "Arts vivants et enseignements artistiques". Les relations de travail sont très étroites avec "Musique et danse en Finistère", Établissement Public depuis 2012, ayant succédé à l'Association départementale, comprenant 7 salariés.

Le service Arts et territoires comprend 5 agents plus 2 chargées de la langue bretonne.

La Direction Culture Sport Jeunesse est rattachée à la Commission des solidarités.

Un plan départemental de l'enseignement artistique musique et danse existe depuis 2001, étendu depuis au théâtre.

Le levier financier du schéma est placé au niveau du Conseil Général, l'accompagnement sur le terrain étant assuré par Musique et danse en Finistère.

Le plan a été défini sur la base d'un état des lieux, mettant en évidence un bilan mitigé, avec notamment des écoles très dispersées et isolées.

En 2009, il a été proposé de s'appuyer sur une politique d'aménagement du territoire, de mise en œuvre de projets pédagogiques favorisant prioritairement l'accessibilité.

Ce projet a été présenté aux 26 communautés de communes, suggérant les pistes de travail suivantes :

- Fixation des enjeux avec les territoires,
- Définition d'un parcours global d'études,
- Valorisation d'un volet de culture musicale,
- Obligation de pratique instrumentale en ensembles,
- Nécessité d'organisation des équipes pédagogiques,
- Fixation d'un cadre de rémunération du personnel,
- Souci de l'accessibilité,
- Travail sur les aspects budgétaires.

et s'appuyant sur une proposition méthodologique de mise en œuvre avec les représentants des EPCI, les directeurs des écoles, les représentants associatifs, etc...

La période de concertation et de mise en œuvre progressive s'est traduite par l'organisation de 140 réunions en 2 ans ½.

Le travail territoire par territoire, très pragmatique, s'est concrétisé d'abord par un petit état des lieux partagé, prenant aussi en compte le travail des bénévoles. La définition des projets s'est appuyée essentiellement sur l'application de la Loi d'une part, sur le développement des relations avec le milieu scolaire d'autre part, par le déploiement d'un important dispositif de musiciens intervenants chargés d'irriguer le territoire (et au-delà) en construisant des passerelles avec les établissements d'enseignement.

À ce jour, 19 conventions ont été signées (sur 26) et, alors qu'il y avait 7 dumistes sur le territoire avant 2007, on en compte aujourd'hui 27.

Ces avancées ont ouvert la possibilité de financer les écoles de musique, via les Dumistes, et amené les EPCI à prendre une compétence "enfance - jeunesse".

Les écoles de musique se sont trouvées ainsi placées dans un rôle de catalyseurs d'un projet culturel de territoire.

Par ailleurs, un réseau de directeurs a été mis en place, son travail étant encadré par une Charte de valeurs et d'objectifs, de même qu'ont été définies les conditions d'animation du réseau des dumistes (avec élaboration également d'une Charte).

Un plan de formation a été mis en place : 27 formations ont été suivies par 440 personnes en 2012, avec une forte incitation à la transversalité (musique / danse notamment) et abandon de la vision disciplinaire.

Des liens ont été établis avec les réseaux de diffusion (notamment "Bretagne en Scène") et des passerelles formation / diffusion ont été mises en place, y compris avec le réseau des Dumistes.

Des outils de communication ont été élaborés.

Musique et Danse en Finistère se pose donc comme facilitateur, comme incitateur, mais jamais comme prescripteur.

Dans ce dispositif, un rôle particulier est dévolu aux deux CRD(s) de Brest et de Quimper qui sont missionnés comme soutiens des plus petites écoles, lesquelles, à rayonnement local, sont incitées à travailler en réseau. Les établissements référents sont donc d'abord les 2 CRD(s), puis les écoles à rayonnement intercommunal, enfin les écoles à rayonnement local (isolées) sont encouragées à s'intégrer dans des réseaux.

Une évaluation succincte vient d'être réalisée et a permis de mettre en évidence :

- des points positifs : on tend vers une harmonisation des tarifs ; l'accessibilité est donc grandement améliorée ; il y a même parfois une prise en compte du quotient familial dans l'élaboration de la tarification aux familles ; une progression dans le parcours d'études est définie ; les enseignants participent aux formations ; quelques réflexions sont lancées sur la mise en place de parcours innovants ; il y a clairement un développement des relations musique et danse.
- mais aussi des points négatifs : comment pérenniser les dispositifs ? il y aurait nécessité de mettre en place des coordinateurs transversaux par EPCI ; les blocages financiers sont encore nombreux ; des enseignants ne vont jamais en formation, ceci malgré la proposition de formations in situ de plus en plus fréquentes.

L'ouverture au théâtre :

Une procédure de soutien à la création de postes d'enseignants en Art dramatique a été définie, devant normalement permettre de structurer l'enseignement du théâtre, à travers également un volet de formation. C'est ainsi que 50 animateurs ont été formés en 2013, en partenariat avec la Maison du théâtre. Un comité de pilotage (co-financement ville de Brest / CG) a également été mis en place.

La question est posée pour les écoles de cirque car 3 d'entre elles sont actuellement soutenues et pourraient être intégrées dans le schéma.

Mais en réalité, la situation reste problématique pour le théâtre et il n'y pas à ce jour de réel développement de son enseignement hors Brest et Quimper.

Le schéma se situe donc dans une perspective historique, en développant un existant essentiellement musical de plus en plus efficient qui du coup se renforce toujours plus.

De quels leviers le Département dispose-t-il ? La conjoncture fait qu'on n'ose proposer des leviers financiers au-delà d'un minimum "raisonnable", l'application de la loi en est un autre, de même que la perspective d'affichage de projets culturels de territoires. En tout état de cause, les rencontres ont été déterminantes, et les gens ont appris à se connaître. Les choses se sont mises en synergie, à travers ces rencontres d'acteurs et de réseaux très divers. Les entrées thématiques sont parfois différentes mais les projets se révèlent en réalité similaires.

Le SOLIMA :

Un état des lieux concerté a été réalisé en 2011 suivi d'une transition qui a permis de basculer de la concertation vers un SOLIMA en bonne et due forme. L'enjeu a consisté à adapter la politique publique au fonctionnement particulier du secteur des musiques actuelles. Dans ce cadre, des liens sont envisagés entre le secteur de la diffusion des MA (et ses problématiques spécifiques) et l'enseignement. Un observatoire a été mis en place et le SOLIMA est maintenant en route permettant la mise en visibilité des acteurs.

Pour l'instant, les MA sont laissées à part des autres dispositifs structurants mais les tentatives de rapprochement sont réelles.

Les Chantiers en cours :

De nouveaux enjeux ont été définis :

- **Croisement entre politiques culturelles et politiques sociales :**

Il est affirmé que la culture doit être considérée comme un outil essentiel de reconstruction de l'individu.

Or, les projets spécifiques en direction des publics empêchés ont du mal à entrer dans les dispositifs tels qu'ils sont prévus. Un groupe de travail inter-directions du CG (insertion, personnes âgées et handicapées, collèges, centres sociaux et tous services culturels) a donc été mis en place, avec comme premier objectif de se connaître mieux en interne.

- **Développement des projets culturels de territoires :**

Cette volonté s'appuie sur le travail en réseau qui résulte de la mise en œuvre du SDEA, qui a abouti d'ores et déjà à une réelle coopération entre les acteurs, et même à un travail de co-construction.

Le "terreau" est donc jugé favorable.

Une politique de contrats de territoires sera donc proposée, conclus pour des périodes de 6 ans (avec "revoyure" à 3 ans) : ces contrats prendraient en compte les projets d'investissements et les projets de fonctionnement structurant. Les écoles de musique intercommunales et les réseaux de lecture publique sont concernés.

La volonté d'inscrire d'autres dispositifs, dont d'autres dispositifs culturels est en outre exprimée.

Le souhait est de pouvoir encourager les diagnostics culturels partagés, avec proposition d'un financement de 8 000 €, mais qui peut-être se révélera insuffisamment incitatif, alors que les procédures sont assez lourdes et très spécifiques. L'objectif serait d'amener les communautés de communes à se doter de la compétence culturelle.

Il semble nécessaire de définir dans un premier temps une méthode et de se doter d'un coordinateur.

Département de la Haute-Loire :

Entretien téléphonique avec Grégory Lasso, directeur de l'association départementale Haute-Loire Musique et Danse

Lien avec le SOLIMA :

La particularité de la Haute-Loire est qu'il existe une charte **SOLIMA** mais **sans SMAC**. En revanche, le SOLIMA **coordonne un réseau de diffuseurs**. Ce schéma prend en charge toutes les dimensions, de la **formation** des acteurs à la **diffusion**. Il fonctionne à partir de **lieux relais** (1 par pays) basés sur des **écoles de musique** auxquelles s'ajoutent des **lieux de diffusion** (MJC + Salles municipales + Associations).

Ce schéma permet de dégager 7 000 €, le financement d'un chargé de mission, le financement d'un DEM et la structuration d'un poste local. La création d'un **DEM musiques amplifiées** propose deux types de parcours : un parcours libre et un parcours structuré. Le CRD en est un opérateur. Ce DEM est porté par le SOLIMA et financé par la région. Mais c'est **l'association départementale** Haute-Loire Musique et Danse qui porte le SOLIMA en tant **qu'organisme de formation** et en par la mise à disposition d'un **chargé de mission**. C'est un dispositif jugé risqué par l'association mais qui donne une **visibilité** et permet une communication.

Historiquement, les acteurs du territoire avaient identifié le besoin d'un cycle de formation professionnelle dans ce secteur. Il existait un BPJEPS Animation Culturelle et accompagnement des musiques actuelles pour régisseur de studio. Cette formation garantissait l'accueil des groupes de musique en lien avec HLMD qui avait en charge de développer un contenu spécifique pour les musiques actuelles en lien avec RPM autour d'ateliers fédérateurs.

Le **lien avec le SDEA** a été inscrit dès le premier schéma 2007-2014. Une seconde phase est en cours pour la période 2014-2017 en poursuivant ce qui a été commencé. L'objectif général du schéma est le **maintien des 12 écoles**, ce qui représente 2 700 élèves et un budget de 700 000 €. La **fusion entre le SDEA/SOLIMA** va permettre de **développer les lieux relais** et d'assurer leur **dotation en masse** salariale avec des enseignants **diplômés**. L'objectif est de développer une offre sur les territoires, qualifiée et qualifiante, grâce à une **charte pédagogique** (telle qu'elle existe en musique classique) et un **référentiel** en musiques actuelles sur la base du travail du **RPM** et suivant la logique des **pratiques collectives**, **l'accueil de groupes**, l'articulation avec régie, la professionnalisation, le développement de services... Le tout basé sur une logique de **projet**. L'objectif est bien entendu de **réinterroger le fonctionnement des écoles** de musique et d'y **favoriser l'entrée des musiques actuelles**. En 2008, les musiques actuelles étaient présentées comme « un petit plus sympa » du SDEA. En 2014, c'en est une vraie composante qui devrait permettre d'aller vers un **changement** plus généralisé du fonctionnement des **pratiques enseignantes**. Deux outils ont été mis en place pour cela. Un comité de pilotage et un comité technique qui re-questionnent la diffusion et la question de l'évaluation des élèves en pensant la diffusion.

Lien avec les musiques et danses traditionnelles :

Par ailleurs, il y a aussi un lien avec **les musiques et danses traditionnelles**. En partenariat avec l'AMTA (Agence de Musiques des Territoires d'Auvergne) et le CDMDT (Centre Départemental des Musiques et Danses Traditionnelles) qui sont de vrais outils de valorisation. La **différence** de fonctionnement et de mentalité est très forte entre le monde

du « trad » et celui des écoles de musiques ou les conservatoires. Les bénévoles y sont nombreux. Il a donc fallu créer un emploi jeune pour **structurer le secteur** et un **DEM**. Les musiques et danses traditionnelles rentrent progressivement dans les écoles de musiques mais le fonctionnement de ces dernières reste encore très formaté et hermétique à ces pratiques. Du coup, les musiques et danses traditionnelles n'ont pas encore de vrais poids institutionnel. L'ambiguïté du discours identitaire du monde du « trad » est aussi sans doute un frein à son propre développement. L'association départementale travaille directement avec les professeurs à partir d'une **charte** qui les mobilise sur des **contenus**. Ca rend l'action **lisible** et favorise l'**adhésion** au projet global. Mais paradoxalement, si les acteurs sont d'accord sur les grandes lignes d'un schéma global, il est assez difficile d'aboutir à une **formalisation**. Le monde du « trad » fonctionne par à-coups, grâce au bénévolat et à un certain individualisme des enseignants.

Bilan du schéma :

Le problème, ici comme ailleurs, tient à l'**extension des schémas à d'autres disciplines artistiques**. Par exemple, le théâtre n'est présent que dans une seule structure publique, le CRD, et encore récemment (depuis 2006) ainsi que dans une association d'amateurs. La danse a, de l'aveu même de Grégory Lasson « 10 ans de retard sur la musique », mais c'est un secteur tout de même mieux structuré que le théâtre avec 4 écoles intercommunales. Il y a donc une injonction à **développer** le théâtre et la danse, et les **relations avec le monde associatif** qui n'est pas intégré au schéma sauf pour la formation. Il faut également continuer sur l'éducation artistique et culturelle, la création de ressources pour les professionnels, l'amélioration de l'équipement des lieux, la formation des enseignants...

Les principaux **freins** tiennent aux **difficultés d'appropriation des schémas** par les enseignants qui ne sont pas toujours au courant de ce qui se passe tandis que les directeurs se présentent comme plus favorables mais ne relaient sans doute pas l'information dans leurs équipes. Mais il y a aussi la question du **portage du schéma**. HLMD n'a pas de poste dédié à l'animation du schéma, c'est le conseil général qui administre, et l'association départementale qui fait l'animation pédagogique. Le fait que le conseil général ne fasse pas une coordination générale du schéma pose problème notamment pour la construction d'une **identité mutualisée ou partagée** du schéma, tout comme pour construire un **outil de contrôle** et de retour au politique.

Le schéma a quand même permis de **faire tourner les écoles** qui rentrent ou qui sortent du schéma, ce qui a nécessité du courage politique. Il y a eu aussi des effets induits : 10 **rénovations** de locaux sur 12 établissements, une exigence sur les **équipements**, et le lien avec les **amateurs**.

Un autre problème tient aussi au fait que le schéma fonctionne à **moyens constants**. Il n'y a donc pas d'écoles nouvelles dans le schéma. Et il y a toujours autant d'écoles qui rentrent que d'écoles qui sortent. **Les données financières** sont encore davantage **moteurs** que les considérations pédagogiques. Le schéma n'a **pas** permis une **acculturation** plus profonde des **élus** et des personnels de l'administration. Il n'apparaît pas comme un dispositif vraiment partagé quand bien même ses dotations sont en progrès. Par exemple, depuis 2006, la fusion entre les services culture et développement durable n'a pas favorisé une réappropriation du schéma par le Conseil Général dont la **politique culturelle reste encore très segmentée**. Autre exemple, il n'y a ainsi pas de lien entre l'EAC et le SDEA, alors que les outils et les compétences existent. C'est comme le SOLIMA. Il permet d'identifier des parcours mais ces parcours n'ont pas de **visibilité** sur les territoires... **L'Éducation Nationale** n'est pas impliquée, sauf pour pallier les manques à certains endroits.

Département de la Manche :

Liste des personnes rencontrées :

- Daniel Barriet, Le Point du Jour – Cherbourg-Octeville / Co-directeur
- David Benassayag, Le Point du Jour – Cherbourg-Octeville / Co-directeur
- Isabelle Charpentier, Le Trident Scène Nationale de Cherbourg-Octeville / Coordinatrice culturelle en milieu pénitentiaire
- Marie-Claude Corbin, Association Culture en Pays Hayland – La-Haye-Pesnel / Présidente
- Nicolas d'Aprigny, Normandy – SMAC de Saint-Lô / Directeur
- Cédric Dolet, CG 50 / Direction des Solidarités – Territoire Projet Centre
- Véronique Fricoteaux, DRAC Basse-Normandie / Conseillère Théâtre
- Jacky Guérineau, CG 50 / Direction des Solidarités, de l'Éducation, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture
- David Guiffard, DRAC Basse-Normandie / Conseiller Arts Plastiques
- Nicolas Huart, CG 50 / Service Création et Action Culturelle
- Jean-Luc Hubert, École de musique de Grandville / Directeur
- Agnès L'Aigle Duval, Théâtre de l'Archipel de Granville / Directrice
- Denis Lebas, Théâtre Municipal de Coutances, Festival "Jazz sous les Pommiers" / Directeur
- Laurence Loyer-Camebourg, CG 50 / Direction de la Culture
- Augusto Machado, Conservatoire rural de musique, danse, théâtre de Saint-Hilaire-de-Harcouët / Directeur
- Stéphane Moeris, CG 50 / Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
- Patrice Pillet, CG 50 / Conseiller Général Délégué à la Culture
- Yveline Rapeau, La Brèche – Pôle National des Arts du Cirque de Cherbourg-Octeville / Directrice
- Tommy Sonnet, CG 50 / Enseignements Artistiques

RENCONTRE INTERNE AU CONSEIL GENERAL :

Le département de la Manche, qui compte 500 000 habitants, se caractérise par sa forte ruralité. La plus grosse agglomération, celle de Cherbourg compte 100 000 habitants, Cherbourg-Octeville n'en réunissant que 50 000. La densité de petites communes y est très importante.

La caractéristique de ce département est son étirement en hauteur (la principale agglomération étant à l'extrême nord). Les distances sont donc très importantes entre le nord et le sud (près de 200 kilomètres) ce qui rend son accessibilité compliquée, et a motivé un découpage en quatre territoires sur lequel s'appuie toute la politique départementale.

L'intercommunalité y est peu engagée dans les équipements culturels.

Le réseau des structures de création et de diffusion spectacle vivant :

Le département est relativement bien pourvu en équipements destinés au spectacle vivant avec une Scène Nationale, deux Scènes conventionnées (Coutances pour les musiques plurielles et Granville pour les Arts de la rue). On trouve également des salles dites "intermédiaires" (théâtres municipaux de Saint-Lô, Avranches et La Hague).

La programmation du réseau "Villes en Scène" propose une centaine de dates par saison entre octobre et mai.

Un Pôle national des Arts du cirque est soutenu seulement par le Département de la Manche (et pas par les autres départements normands), mais il s'agit par ailleurs d'un projet européen.

Le Centre Dramatique Régional de Vire accomplit un travail important de diffusion et de création en milieu rural.

10 compagnies sont soutenues pour le fonctionnement et la création, et l'ODIA (organisme normand) pour la partie diffusion.

Il n'y a pas de soutien proposé en dehors pour la diffusion sauf par le biais de "Villes en Scène".

On compte plusieurs festivals qui rassemblent chaque année 260 000 festivaliers dont 70 % issus de la Manche.

Les festivals les plus importants sont "Jazz sous les Pommiers" et "Tati Hou", porté par la seule collectivité, qui propose une découverte de lieux patrimoniaux pour l'occasion habitées par les Musiques du large (valorisation du patrimoine mondial) et prônant la reconnaissance de l'identité maritime du territoire.

Le Pôle Culturel "Musique expérience" à Ducey est un relai de résidences musicales.

Le département dispose d'une SMAC, à St-Lô, et de l'embryon d'une autre à Cherbourg-Octeville, mais qui n'est pas labellisée faute de financement (la Basse-Normandie est pourvue de 4 SMACs pour 3 départements).

Les Arts visuels :

Le réseau de Cinémas compte 25 salles dont 2 classées Arts et Essai avec 3 labels et des cinémas itinérants.

En matière d'Arts plastiques, on compte deux équipements soutenus par la collectivité : Le "Point du jour", centre d'art photographique à Cherbourg-Octeville et "Usine Utopik", relai régional qui accueille des résidents plasticiens à l'année (avec une thématique "écriture" et un festival de Land Art le long de la Vire). L'opération "Rout'Art 50" fédère de nombreux ateliers d'artistes du département qui mènent conjointement des opérations de valorisation de leurs travaux.

L'École d'Arts de Cherbourg-Octeville (constitué en EPCC avec Caen depuis 2011) bénéficiera d'un accompagnement du CG jusqu'en 2015 et est installée sur un site appartenant au Département.

Enfin, le Département a proposé un accompagnement du 1 % artistique dans le cadre du Centre Médico-Social de Coutances avec la perspective de poursuivre ce type d'accompagnement.

La coordination des programmations sur l'ensemble du réseau de diffusion est organisée par le CG (soirée "des cultureux") au cours de rencontres régulières, avec obligation que tout le monde soit autour de la table. Plusieurs projets sont nés de ces soirées.

Le SDEA :

Le Département gère de manière mutualisée un schéma de développement de développement des enseignements artistiques associés aux pratiques amateurs, ainsi qu'un réseau de lecture publique.

À ce titre, 22 écoles sont accompagnées au total, dont 13 en régie territoriale et impliquées dans les intercommunalités à un titre ou à un autre. Les établissements de Coutances, Granville et Avranches sont en régie intercommunale. Le département compte par ailleurs une myriade de petites écoles comptant de 50 à 150 élèves.

L'application de la Loi de 2004 a été effective en 2008. Historiquement, le Département a proposé un soutien aux enseignements artistiques (musique) et une aide à l'amélioration de la qualité de cet enseignement. Un second plan a été voté en juillet 2011 élargissant le dispositif à la danse et au théâtre.

L'accent a par ailleurs été mis sur l'existence d'un projet d'établissement, sur la structuration pédagogique et la formation des enseignants. Un travail en réseau a été instauré, accompagné financièrement. Des écoles relais ont été identifiées et investies d'une mission de coordination de ces réseaux.

La formation dans le cadre du SDEA :

Le Conservatoire de Cherbourg-Octeville fut d'abord investi d'une mission, financée, sur la formation. Des difficultés rencontrées avec la direction de cet établissement ont contraint à envisager une autre stratégie pour ce volet jugé par ailleurs essentiel. Mayenne Culture et Uniformation ont donc été sollicités avec succès, dans le cadre d'un plan interdépartemental de formations, alors que la sollicitation du CNFPT s'est avérée infructueuse.

Des coordinateurs de réseaux sont désignés par leurs pairs, mais quelques difficultés subsistent en raison de la subsistance de quelques réseaux non stabilisés. L'initiation de cette coordination va cesser car elle fonctionne dorénavant de manière jugée globalement satisfaisante.

Ainsi, de nombreux efforts ont été faits, notamment suite à la mission confiée à Jean-Pierre Seyvos, relative à la formation (projet d'établissement, formation à la culture de réseau). Des formations internes ont été initiées dans ce contexte, notamment par apport de témoignages.

Des demandes avaient été adressées à la Région ainsi qu'au CRR de Caen pour l'organisation de modules courts répondant à des besoins spécifiques et se sont vues opposer des refus. Des difficultés également insurmontables sont apparues suite au dialogue engagé avec le Cefedem notamment pour l'accompagnement sur des VAE. Le CNFPT aurait pu jouer un rôle d'interface mais n'a pas manifesté de volonté. En définitive, et après beaucoup d'efforts de la part de la collectivité, c'est donc avec Mayenne-Culture que les choses ont pu s'engager concrètement, dans une logique de mutualisation, suite à quoi 40 formations ont été offertes au territoire de la Manche.

Le futur schéma :

La procédure de définition du futur SDEA s'appuie sur une phase d'évaluation concertée, fondée sur un questionnaire, complété par l'organisation de réunions par territoires.

Cette procédure permettra notamment de mesurer le positionnement précis des employeurs.

Selon toute vraisemblance, seront pris en compte dans ce futur schéma, les enseignements artistiques (musique, danse, théâtre) élargis aux arts du cirque et aux pratiques des amateurs, les problématiques d'innovations pédagogiques, le lien avec l'Éducation Artistique et Culturelle, et la définition de modalités d'évaluations continue du plan, qui sera initié pour 5 ans, avec des étapes de mutualisation de ces évaluations.

Nouveauté, l'évaluation du schéma précédent a été faite en associant les structures de diffusion, avec pour conséquence l'organisation de résidences d'artistes dans les écoles de musique, et l'accompagnement des amateurs par des artistes professionnels.

La notion même d'école de musique a été précisée : il s'agit d'un établissement qui se dote d'un projet, qui s'appuie sur la structuration d'une offre de disciplines cohérentes proposées en lien avec l'organisation de pratiques d'ensembles, qui dispose de personnel qualifié, et qui se donne la possibilité d'accueillir un public en situation de handicap.

Le soutien apporté par la collectivité sera financier et technique : une aide au fonctionnement (prenant en compte les données du projet de l'établissement) et un soutien technique en matière de formation et de communication. Le lien avec les pratiques artistiques des amateurs sera également retenu comme critère.

Un partenariat dynamique avec les collèges est par ailleurs encouragé pour la mise en place de Classes à Horaires Aménagés Musique et des Orchestres à l'école (au collège).

S'agissant des collèges, 5 appels à projets ont été lancés, dont 1 consacré à la Culture (sur la période 2011 - 2012). La contrainte est que les projets soient valorisés dans le cadre du projet d'établissement, articulé sur toute l'année scolaire, et pouvant recouvrir 5 thématiques, s'appuyant sur la valorisation du patrimoine local, avec des intervenants extérieurs.

Le budget consacré au SDEA est de 330 000 €, celui consacré aux Projets Culture de 220 000 € (sur 1 M€ au total, hors dotations aux établissements). L'ambition est de parvenir à décrocher au maximum les financements. Une demande de 30 000 € supplémentaires a été présentée à la collectivité pour la mise en œuvre du futur schéma.

S'agissant des pratiques artistiques des amateurs, le Département s'est doté d'un parc de matériel scénique mis à leur disposition.

Politiques des solidarités / Liens avec le secteur social :

Le Département est depuis peu le 5ème adhérent du dispositif Païdeïa prônant, dans le cadre d'une expérimentation menée par les départements adhérents, la prise en compte des droits culturels dans la définition des politiques publiques : appuyée sur des études de cas, cette évolution conduira inévitablement à réinterroger le schéma de même que toutes les politiques de la collectivité.

Le projet politique qui est l'enjeu de cette évolution majeure s'intitule "Écrivons ensemble la Manche de demain" : l'objectif est de se situer dans une meilleure proximité avec les habitants, d'appuyer le développement social sur une démarche participative, de revisiter les politiques publiques en y associant les participants (Exemple : la place des bénéficiaires du RSA dans l'ensemble des politiques ?).

Ces choix résultent du constat que les politiques sectorielles sont à bout de souffle mais que le socle partagé en commun a un avenir.

Tout le monde est concerné et se montre réceptif. Il engage la pleine mobilisation des ressources, et la nécessité de former les collègues de la solidarité aux différents enjeux de ces évolutions, dans la transversalité.

RENCONTRE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE :

L'école de musique intercommunale de Granville :

L'établissement s'est inscrit dans un rapprochement à présent officialisé des différentes structures d'enseignement musical du territoire, contribuant à une mise en réseau s'articulant notamment autour de projets, et associant les enseignants ET les élèves.

Des passerelles ont été établies avec des structures de diffusion, dont "Jazz sous les Pommiers" et d'autres.

La première année était envisagée comme expérimentale, mais sa réussite et le vécu positif qui en est ressorti a conduit à pérenniser et à mieux structurer encore les projets et les échanges, et d'ouvrir également à des projets transversaux alliant musique et théâtre. Cette ouverture laisse augurer de la possibilité de mettre en place un cursus mixte musique / théâtre avec un tronc commun de formation.

Le travail avec des personnes en situation de handicap se traduit par l'inscription individuelle de 77 élèves.

L'école a été inspectée en 2005 en vue d'une labellisation CRIC. Celle-ci n'a pu aboutir en raison de problèmes de locaux qui sont maintenant résolus.

On relève une réelle attente du public de pouvoir envisager globalement les champs artistiques (qui est donc à inclure dans la notion de cursus).

Par ailleurs, les appels à projets permettent de valoriser notamment la diffusion qui se révèle essentielle : on considère en effet qu'il ne peut y avoir de projets aboutis s'ils ne débouchent pas sur de la diffusion.

Autres projets associant des conservatoires :

"Jazz sous les Pommiers" est support de projets artistiques de toutes sortes, en lien étroit avec l'École Municipale de Musique de Coutances.

La Scène nationale "Le Trident" propose des dispositifs d'accès aux œuvres dans le cadre de conventions, notamment avec le conservatoire de Cherbourg-Octeville (mais aussi Valognes). Une action en direction des établissements scolaires est également initiée (notamment les lycées du département qui proposent un enseignement "art").

À Coutances, l'intervention en Éducation artistique va déboucher sur la création d'une classe théâtre dans un établissement scolaire (collège ou lycée).

"La Brèche" (Pôle "Arts du Cirque") collabore également avec des établissements scolaires. Un autre projet propose un rapprochement du pôle avec une structure associative d'enseignement de cirque pour des amateurs (associant dans un même projet professionnels et amateurs). La volonté de faire du pôle un outil de développement des Arts du cirque dans toutes les dimensions explique l'intérêt marqué pour l'ouverture du projet à un large public, tout en permettant de travailler sur "du sur mesure pour les artistes". Le projet "French Remix" (projet européen), mêlant théâtre, cirque et les arts numériques est également évoqué.

La SMAC "Le Normandie" ne propose pas d'enseignement mais contribue à la mise en place de vraies passerelles avec des structures d'enseignement, notamment privées. Elle propose également des rencontres, des "master class", avec en action complémentaire de véritables sessions de formation. L'accessibilité aux concerts est facilitée pour les élèves des structures, qui sont également très en demande de lieux de diffusion.

Le "Point du jour" (Centre d'Art tourné vers la Photographie) propose la mise en valeur du bâtiment mais développe dans l'immédiat peu de transversalité.

L'École d'Arts s'inscrit dans une histoire qui rappelle l'importance de la politique du CG qui a permis à certaines actions d'exister et même parfois d'en avoir l'idée.

L'Association "À la campagne" (basée à La-Haye-Pesnel) n'existerait pas sans le CG (ou du moins n'aurait pas cette qualité). Grâce au dispositif "Villes en scène", cette petite association agissant en milieu très rural, reposant sur l'investissement de quelques bénévoles, peut proposer à la population 10 spectacles de qualité par an avec un budget de 13 000 €.

Un nouveau partenariat avec "Le Préau", qui outre le dispositif "Villes en scène", conduit à définir une convention associant le Collège qui jusqu'alors ne répondait pas aux sollicitations (avec un projet de festival "ados").

Conclusions :

En conclusion, les questions d'avenir seront liées à la problématique des nouveaux territoires intercommunaux qui impliqueront de définir de nouvelles légitimités, ainsi qu'au problème de l'accessibilité des publics (et des problématiques de transports), de l'élargissement de ces publics et du questionnement sur les moyens qui devront être mis en œuvre pour les aider à rencontrer la création.

La vision du schéma, qui plus est dans le contexte de l'évolution des politiques sociales visant à globaliser l'action, amène à poser la question de la conscience (ou pas) d'être partie prenante d'un schéma. Les réponses ne sont pour le moins pas très claires. On remarque visiblement une certaine confusion entre dispositif global et appels à projets, lesquels ne sont pas toujours perçus par les acteurs comme parties prenantes de dispositifs plus larges.

Mais le moins qu'on puisse dire c'est que ces acteurs montrent un intérêt qui se révélera tôt ou tard essentiel sur ces questions.

Enfin, le témoignage des représentants de la DRAC conforte le point de vue de la collectivité avec la description du dispositif "Territoire rural / Territoire de cultures" et la prise en compte des innovations numériques.

Département de la Mayenne :

Liste des personnes rencontrées :

- Cécile Allanic, CG 53 / Chargée de mission culturelle et d'administration des finances
- Christine Barrère, Conservatoire de la Communauté de Communes des Coëvrons / Directrice
- Corinne Bonnet, CG 53 / Direction de la Culture
- Vincent Bréhard, Conservatoire intercommunal de Meslay du Maine / Directeur
- François-Marie Foucault, CRD de Laval / Directeur
- Catherine Levannier, CG 53 / Chargée de mission Cinéma, Théâtre, Diffusion culturelle
- Éric Pinson, Conservatoire intercommunal de la Communauté de Communes de l'Ernée / Directeur

Rappel historique :

Un schéma départemental est défini dans le département de la Mayenne depuis 1993.

L'évaluation (récente) du précédent schéma s'est faite selon une méthode participative, alors qu'un deuxième schéma avait été précédemment défini dans la continuité du premier. Il a été estimé qu'il était alors nécessaire de prendre du recul et du temps. Cette méthode participative a notamment permis de créer le collectif qui joue à présent un rôle déterminant.

C'est ainsi que s'est constituée collectivement une culture de métier de directeur, prenant conscience de la nécessité de produire un argumentaire et s'interrogeant sur les stratégies de communication à mettre en œuvre en direction des élus.

Cette prise d'autonomie et ce nouveau rapport direct des professionnels avec le politique a permis notamment de centrer le travail de commission exclusivement sur les grands enjeux de politique culturelle publique.

En résumé, le nouveau schéma est défini avec une volonté de co-construction d'objectifs opérationnels. La démarche s'appuie notamment sur une méthodologie précisée par Mayenne-Culture qui a édité 10 fiches actions dans ce but.

Un SOLIMA a été mis en place, partiellement, uniquement sur Laval Agglo, mais il est soutenu par le Département. Il a notamment permis la création du "6 par 4" (lieu labellisé SMAC) et conduit à définir un positionnement départemental relatif à la création, dans le cadre du réseau des studios de répétitions. Des difficultés subsistent pour parvenir à clarifier le rôle de chacun, ce qui devrait dans la foulée conduire à préciser la mission départementale du "6 par 4".

La Politique sociale :

Le démarrage d'une conception transversale des politiques a été tardif en Mayenne.

L'initiative est d'abord venue du "Service insertion", à partir de l'action menée en direction des artistes qui se trouvaient soumis au RSA. Il y a eu ensuite volonté des "antennes solidarité" de relancer des actions collectives, en lien avec les intercommunalités, dans le cadre d'une dynamique régionale (notamment la charte culture / environnement proposée par la Région).

L'objectif était de permettre aux personnes en situation de précarité de bénéficier et d'accéder aux actions culturelles. Quelques objections ont été portées, par exemple : ne faudrait-il pas plutôt se concentrer sur l'insertion professionnelle ? Ceci a permis de travailler sur la notion de parcours et d'argumenter sur la place de la culture qui est bien un droit commun.

Trois enjeux ont été mis en évidence :

- créer des projets transversaux de territoire
- articuler les dispositifs existants
- intégrer la question de l'enseignement et de la pratique.

Les pistes de travail évoquées dans la foulée :

- Comment travailler avec la Région (Culture du cœur). Le Département est dans l'attente de la réponse de la Région ;
- Comment faire le lien avec les Conventions culture (question traitée) ;
- Et ce qui reste à faire :
 - Initier des temps de rencontre avec les travailleurs culturels et sociaux (en lien avec la Région) ;
 - Impulser des dynamiques par territoire intercommunal : exemple du travail avec "Le Carré" de Château-Gontier (culture et lien social) ;
 - Accompagner le service action sociale de proximité (dans le contexte des "antennes de solidarité") : point de convergence de tous les besoins au niveau collectif et croisement souhaitable avec les dynamiques culturelles.

La notion d'expérimentation se définit progressivement grâce à l'invention d'une méthodologie, et la pratique d'évaluation à court terme. Des questions nouvelles surgissent en conséquence : Cela peut-il être une manière de faire ? L'objectif est-il de pérenniser ? Comment identifier des bonnes conditions de réalisation ?

Mais, ce qui est positif, c'est qu'on invente et donc qu'on reste actif et dynamique. On prend aussi conscience de la nécessité de mieux définir les modes de gouvernance car le mode d'action des politiques publiques change.

Cependant, il faut noter qu'on se heurte à une grande difficulté de reconnaissance institutionnelle de la transversalité (par exemple par la DRAC), ce qui complique beaucoup les partenariats.

La politique territoriale :

L'objectif nouveau, qui résulte de la réforme territoriale, est maintenant d'envisager la politique culturelle sur des échelles de 20 à 25 000 habitants, ce qui est nouveau dans un département comme la Mayenne.

La philosophie générale et historique a fait qu'on part à peu près systématiquement des projets et pas des équipements. Ces projets sont très structurés mais restent des projets de collectivités et pas des projets de territoires. L'Éducation artistique n'y apparaît en outre pas de manière explicite.

Une étude prospective relative aux conventions culturelles intercommunales et aux contrats d'accompagnement des intercommunalités a montré la nécessité d'une prise de compétence ET de la construction d'un projet sur un territoire.

Les conventions ont ainsi joué le rôle de coordinateurs de l'ensemble des politiques culturelles (notamment dans le domaine de la lecture publique).

Les enjeux de la nouvelle politique territoriale sont ainsi résumés :

- Quel est le rôle du partenaire privilégié de ces territoires ? Quelle visibilité lui donne-t-on ?
- Comment développer la transversalité des politiques ? Quels liens définir avec d'autres volets de la politique départementale (schéma, lecture publique, rôle de Mayenne-Culture, autres axes de la politique départementale) ?
- Comment identifier les objectifs nouveaux ou à réorienter et comment définir des objectifs globaux ?

On est actuellement dans une phase de diagnostique qui porte sur la structuration, les effets de la politique du CG et les projets culturels en eux-mêmes.

Le Théâtre :

Une étude relative aux pratiques théâtrales dans le département a été réalisée en 2008. Un groupe de travail sur le sujet est venu en appui sur celui sur le schéma mais en l'aménageant différemment. Il a notamment pris appui sur la définition d'un carnet de bord destiné aux collèges (ainsi qu'aux lycées professionnels et aux classes SEGPA). Ce carnet de bord posait l'hypothèse de la mise en place d'une pratique théâtrale fondée sur celle d'un enseignement du théâtre. L'idée était de parvenir à créer une classe théâtre pour 100 000 habitants, avec une insistance sur la classe de 4^{ème} en raison de la suite des enseignements.

Un enseignement du théâtre a donc été initié dans les 3 territoires avec l'arrivée d'un enseignant sur un poste PEA à temps plein, mutualisé avec le CRD de Laval, dont une partie du temps est en transversalité avec les amateurs.

La difficulté a été trouver le bon enseignant qui accepte d'être à temps plein et impliqué sur 3 territoires différents, donc en recherche d'une unité mais contraint de respecter les caractéristiques de chaque établissement.

À Évron, le travail concerne 400 élèves de collèges dans 16 classes avec 16 enseignants référents. Ceci a abouti à un rayonnement transformé des établissements scolaires, car la culture instille à présent tous les secteurs. Ce pôle constitue de plus un noyau ressource pour l'ensemble du territoire.

Sur L'Ernée, on rencontre pour l'instant des problèmes d'effectifs, ainsi que des problèmes budgétaires qui ont contraint à des redéploiements, ceci malgré les soutiens du CG (en moyens supplémentaires) et le soutien fort de la DRAC (par le biais de son soutien au Théâtre de l'Éphémère installé sur le territoire, dont est issu l'enseignant).

Ces actions dans le domaine du théâtre ont entraîné du temps de travail supplémentaire pour les directions, pour les médiateurs, mais a amené de nombreux spectateurs supplémentaires.

Le bilan est très positif sur le volet école du spectateur.

Cette nouvelle ouverture a également permis d'avancer de manière significative sur des pratiques en transversalité musique / danse / théâtre, notamment dès la définition des projets (un comédien a rarement un projet tout seul). Ceci a modifié positivement la culture de chaque établissement impliqué.

Ces nouveaux développements se sont aussi appuyés sur une histoire ancienne, dans ce département, des relations entre Théâtre et Éducation. Le choix des territoires s'est donc aussi fait en fonction de paramètres historiquement positifs (exemple : présence d'une pratique amateur très riche).

Le budget consacré à ce nouveau volet est défini, en fonction des projets et des territoires, dans une fourchette allant de 3 à 6 000 € sur les territoires avec 7 500 € maximum par territoire, consacrés à l'enseignement.

Les Missions départementales du CRD :

Dans le contexte de la refonte de l'ADDM (évoluant vers Mayenne-Culture), de la définition du nouveau schéma départemental, la question du rôle départemental du CRD a été tout naturellement posée, sans pour autant l'amener à devenir un "super conservatoire".

La réponse à cette question s'est trouvée facilitée par la naissance du collectif des directeurs et s'est définie autour de quelques axes :

- La gestion d'un parc instrumental à l'usage des Musiciens Intervenant (Djembe et structures Baschet essentiellement) ;
- La question des "niches" pédagogiques : composition, électroacoustique, lieu d'accueil pour la poursuite et l'enrichissement des élèves (qui recoupe la question historique du 3ème cycle) ;
- Aide à la définition de critères sur ce qu'est un projet départemental ;
- Établissement ressource sur le volet social de la politique du CG (ex : RSA artiste) ;
- ...

Le collectif des directeurs :

Le réseau des écoles, représentées par leurs directeurs, a toujours été non hiérarchisé puis est devenu un vrai collectif de 14 à 15 personnes appuyé sur l'idée de la définition de grands territoires. Dans ce cadre, le rôle départemental du CRD n'a jamais été figé.

Ce collectif s'est posé la question des espaces de rencontre entre les réseaux, tout en affirmant que c'est le territoire qui doit faire sens et que les choses émergent aussi en fonction des personnes (on insiste beaucoup sur l'importance des questions de personnes).

Ce collectif est très actif et entraîne le CG lui-même dans cette dynamique, l'amenant à se reposer sans cesse des questions.

En tout état de cause, le fléchage et la raréfaction des financements incitent à travailler ensemble.

Le collectif a permis de repenser les fonctions, comme par exemple à Evron où le professeur coordinateur est maintenant responsable du pôle culturel (mi-temps de coordination, et mi-temps de médiation culturelle).

Un des exemples de réussite de l'efficacité conjointe du nouveau schéma et du collectif est visible par exemple à l'Ernée qui a rattrapé un retard évident grâce à la rencontre des bonnes personnes dans une conjonction positive.

Département de la Moselle :

Liste des personnes rencontrées :

- Béatrice Arriat, CG 57, Direction de l'Éducation / Animation scolaire
- Marie Baylac, CG 57, Direction de l'Éducation / Chargée du développement
- Julienne Fortel, Direction de la Culture / Chargée de mission Enseignements Artistiques Spécialisés
- Odile Petermann, CG 57, Direction de la Culture et du Tourisme / Chef du Service Action Culturelle

L'Éducation artistique et culturelle :

L'histoire de la mise en œuvre d'un "Parcours artistique initial" en Moselle remonte à la volonté d'un Inspecteur d'académie qui avait souhaité développer l'initiative d'un collège demandeur.

Un lieu patrimonial situé à Metz proposait par ailleurs d'accueillir des classes patrimoine. Il y eut ensuite une volonté de développer un parcours écoles / collèges de secteur avec une très forte implication de l'Éducation Nationale (y compris en dotation d'heures supplémentaires).

L'idée a été ensuite de garder une trace de ces parcours et de mettre en place une sorte de passeport culturel recensant ce que les élèves faisaient. Une première phase positive a été évaluée sur l'année 2008 puis élargie en 2009 pour atteindre finalement 50 % des collèges du département. Le dispositif a surtout reposé sur la passion des enseignants notamment au moment du départ de l'inspecteur initiateur.

Un lieu "multi-partenarial" a ensuite été créé, qui accueillait également les services du CDDP, permettant le développement de nombreux projets mêlant également les technologies de l'information.

Le dispositif s'est par la suite essoufflé pour diverses raisons. Quelques initiatives subsistent actuellement, l'évaluation en ayant été faite en 2008.

Il se dit que le MCC se serait inspiré de ce dispositif pour développer récemment le concept d'Éducation Artistique et Culturelle.

Dans les faits, les moyens du CG sont actuellement très mobilisés par la gestion de plusieurs lieux patrimoniaux (Maison de l'Europe, Parc archéologique, Musée du sel, Château de Marlborough), mais aussi par les partenariats avec les structures et les compagnies qu'il suit.

Cependant, un service éducatif est intégré dans ces lieux départementaux, avec des enseignants détachés. Ils reçoivent chaque année 200 000 visiteurs dont 35 000 scolarisés. Ces services contribuent notamment à les faire découvrir aux enseignants.

Lorsqu'il existe, le travail en transversalité repose beaucoup sur des volontés surtout personnelles, les services du CG pouvant à ce titre se targuer d'entretenir de bonnes relations personnelles avec les responsables de l'EN.

Les pratiques artistiques dans les collèges sont soutenues dans le cadre d'un partenariat DRAC/DAC (ex : projet Brassens).

Une aide à la mobilité, est apportée par la collectivité afin de permettre aux élèves de se rendre sur les différents sites.

Le CG a mis en place une politique de soutien aux établissements, et en parallèle de soutien aux projets pour toucher plus particulièrement les établissements les plus démunis (mais on constate que les projets ne remontent pas toujours vers les services).

Enfin, une Charte départementale de chant choral fonctionne plutôt très bien, avec des partenariats artistiques, et le partage d'une scène en fin d'année. Cette Charte a été élaborée et bénéficie du soutien de la Mission Voix Lorraine.

Notons que les Écoles de musique travaillent beaucoup avec le premier degré (voir plus loin).

Le Projet "Cabanes" :

Le Projet "Cabanes" / "Festival de Moselle" occupe tous les esprits et beaucoup de moyens, permettant à tous les artistes, professionnels et/ou amateurs de s'y produire dans des configurations originales et souvent surprenantes. Chacun travaille dans sa discipline mais aussi parfois dans des projets imaginés en transversalité.

Dans ce cadre, le CG a mis en place des résidences d'artistes en collèges. Le projet porte sur 7 résidences dans un premier temps, portant sur un total de 30 à 40 heures par collège, débouchant sur diverses formes de représentations : spectacles d'objets, conte, théâtre, etc... Ces résidences, pour la première édition, ont été imaginées sous forme d'ateliers plus poussés, installés dans des lieux culturels : l'idée est de se retrouver sur un lieu pour voir le travail des autres.

Le projet sera approfondi en 2014-2015 et devra toucher à minima un niveau de classes dans chaque collège, associé de plus avec au moins une rencontre avec tous les élèves et une pratique culturelle proposée.

Ce projet se coordonne en outre avec les politiques territoriales sur 9 territoires (1 projet "CABANES" par territoire).

Dans les faits, "CABANES" réintègre des politiques anciennes mais dans un cadre négocié. Cette procédure apporte ainsi un gain en capacité d'expertise pour le service, tout en lui laissant ce qui fait sa force, à savoir son attachement au fond, aux compagnies et aux artistes.

Signalons par ailleurs que le service culturel du CG gère 600 dossiers de subventions qui vont de 90 à 15 000 Euros, avec une prévision de baisse drastique et une mutation des critères pour affiner le soutien à des projets co-construits.

Les Écoles de musique :

Le schéma voté en 2007 est toujours en vigueur, mais avec nouvelle logique politique. Plusieurs portes d'entrées sont ainsi définies dont une qui valorise la prise de conscience de l'environnement avec une incitation très forte à rentrer dans le giron intercommunal.

Ces nouvelles orientations s'appuient notamment sur la mise en place d'un dispositif de musiciens intervenants (titulaires du DUMI) et l'accueil de nouveaux publics (dont les personnes en situation de handicap). C'est ainsi que le CG verse une subvention de 8 000 € pour l'engagement d'un d'artiste. Le département compte à ce jour 8 musiciens intervenants en poste.

Le budget consacré aux Établissements d'Enseignement Artistique est de 800 000 €. Les objectifs politiques poursuivis portent sur :

- la mise en réseau, l'existence d'un projet pédagogique, la qualification des enseignants, et l'inscription de ceux-ci dans des logiques de formation ;
- l'équité sociale, l'ouverture au milieu scolaire, la tarification ;
- la volonté de donner une cohérence territoriale (avec des difficultés constatées pour travailler en réseau, le rapprochement étant souvent vécu comme une menace...).

Par ailleurs, le Département travaille avec 3 territoires expérimentaux et propose d'embaucher 3 Assistants d'Enseignement Artistique avec des fonctions de coordinateurs/animateurs de réseaux. De l'aveu des services, cette expérimentation se fait un peu "à marche forcée" par rapport aux acteurs des territoires concernés.

Si ce département a été jusqu'alors assez peu touché par la vague des orchestres à l'école, on observe avec attention le développement d'un projet d'orchestre à l'école et d'une Classe à Horaires Aménagés Orchestre, projet jugé prioritaire situé dans l'agglomération messine. Le partenariat se révèle cependant difficile avec le CRR de Metz.

Notons que Didier Lockwood, parrain de "CABANES", a proposé de généraliser les OAE en Moselle. Mais ce projet s'avère évidemment compliqué à mettre en œuvre.

Les Pratiques des amateurs :

Le soutien apporté par le CG a évolué d'une aide au fonctionnement vers une aide à la circulation dans des réseaux : "Qu'un orchestre d'ici joue là-bas en Moselle". Le dispositif "Moselle Prod" apporte ainsi une aide à la production et à la circulation des productions.

L'accueil des personnes en situation de Handicap :

Le CG a clairement exprimé ses attentes par rapport au travail des écoles de musique en direction des publics empêchés.

Ceci a ouvert de nouvelles façons de travailler, donné l'opportunité de développer des transversalités, plusieurs projets ayant d'ailleurs été intégrés au dispositif CABANES.

Les lieux et le mobilier ont été adaptés dans tous les sites.

Le travail est notamment engagé en partenariat avec l'institut des Jeunes sourds, et avec une association s'occupant d'autistes. Des outils tactiles ont par ailleurs été développés pour les non-voyants.

L'action en direction des compagnies :

Le CG se positionne à priori dans l'accompagnement du projet artistique global de chaque compagnie.

Mais la baisse de financements (en 2013 et 2014, baisse des subventions de 30 à 35 % pour les compagnies, sans réelle concertation avec les autres collectivités territoriales), et le souhait de s'investir dans les politiques éducatives, a conduit à la nécessité de redéfinir les relations, avec le risque que les compagnies deviennent d'une manière ou d'une autre des prestataires de services.

D'autant que, par ailleurs est né le projet CABANES, son financement ne manquant pas de générer beaucoup d'incompréhensions sur le terrain.

Le Conseil Général doit à présent positionner sa compétence en fonction des autres collectivités ou financeurs, notamment l'État et la Région.

Certains grands projets ont été purement et simplement arrêtés (notamment les Grandes Expositions et les actions éducatives associées, qui étaient une des caractéristiques de ce département).

Les Arts plastiques :

Le Département finance le Centre Pompidou de Metz à hauteur de 86 000 Euros et la Synagogue de Delme (Centre d'Art Contemporain) à hauteur de 85 000 Euros.

PRESENTATION GENERALE :

Le cadre général de l'action culturelle est porté par le seul service culturel.

Toutefois, le travail de tous les services du Département est soumis aux orientations récemment définies qui impliquent un recentrage de leur action vers des publics ciblés, notamment les plus démunis, les plus éloignés géographiquement, les publics empêchés ou atteints de handicaps par exemple.

Le département révèle une faille profonde entre milieu urbain (fortement urbanisé avec l'Agglomération du Havre, de Rouen et dans une certaine mesure de Dieppe) et milieu rural (territoire également fortement rural).

Cette volonté de rééquilibrage se manifeste notamment, depuis longtemps, dans le domaine de la lecture publique.

Le Patrimoine tient une place importante dans la politique départementale et se traduit par une aide systématique aux communes, et la valorisation et la gestion de dix établissements (châteaux, musées).

Aussi, dans ce contexte devant à la fois assurer la gestion de l'ancien et du nouveau, le service a vu ses missions évoluer vers une approche par public d'une part, collégiens par ailleurs (au sein d'un "service réussite éducative").

Sa mission, comme celles de tous les autres au Conseil Général, est en outre nourrie par les démarches relatives aux droits culturels (se cantonnant cependant à une "nourriture intellectuelle" dans l'immédiat).

La question des droits culturels est donc une des données qui enrichit les réflexions en cours (y compris l'hypothèse de l'inscription dans le dispositif Païdeïa qui a été envisagée explicitement). Il n'y a pas réellement d'opposition de principe à cette adhésion mais le contexte de la réforme territoriale fait que cette question est actuellement très éloignée des priorités. Le coût d'entrée dans le dispositif est également avancé comme problématique et constitue de fait un argument supplémentaire pour reporter la question.

L'aménagement culturel du territoire est un autre axe politique prioritaire qui s'appuiera prochainement sur des "résidences territoriales de développement culturel". Il s'agira de fédérer les forces vives de ces territoires (une première résidence étant prévue en 2015).

Le cadre du cahier des charges de ces futures résidences est commun. Il est cependant décliné par territoire en concertation avec tous les acteurs culturels de ce territoire, au travers de projets culturels et de projets citoyens. Il s'appuie sur un état des lieux du territoire prenant en compte l'existant et réalisé en concertation avec tout le réseau (social, éducatif). Il doit notamment déboucher sur la mise en résidence d'artistes sur le territoire.

L'Éducation Artistique et Culturelle :

Plusieurs dispositifs participent de l'EAC.

Le premier d'entre eux, le CRED (Contrat de réussite éducative départementale) a été créé en 2006. Les 110 collèges du département sont à priori concernés, et tous éligibles. Le dispositif comprend plusieurs dimensions :

- Un volet accompagnement scolaire au service de la réussite éducative
- Un volet activités éducatives : culture, environnement et développement durable, citoyenneté (devoir de mémoire, éducation à la citoyenneté, éducation aux médias, lutte contre les discriminations, axe culturel, sport et découverte des métiers)

Pour le montant des aides, la situation sociale et géographique de l'établissement (pour le budget transport notamment) est prise en compte.

Le dispositif fonctionnait jusqu'en 2012 avec une logique de simple guichet (aide de 50 000 € par collège). Il a été réformé afin de faire une modulation en fonction des collèges, par

l'introduction dans les parcours éducatifs d'une offre de parcours construite en lien avec les services du Rectorat. Il s'est agi alors de privilégier l'offre locale et donc de l'inscrire dans une cohérence politique, apportant ainsi aux dispositifs un soutien indirect de divers opérateurs, donnant obligation aux gros opérateurs de s'intéresser aux collégiens, permettant globalement d'atteindre aussi une meilleure cohérence financière. On mesure bien l'avantage de l'action à l'échelle départementale, laquelle permet d'agir fortement sur les pénuries de certains territoires (pas seulement en termes de richesses matérielles), en s'appuyant sur une connaissance fine de ceux-ci.

L'ambition de chercher à développer chez les élèves des pratiques autonomes a également été clairement affichée, ambition à long terme pour les élèves, et objectifs à court terme pour les enseignants, en les incitant à s'inscrire dans des démarches structurées en conséquence.

Le dispositif CRED se traduit dans trois domaines :

- Les parcours linguistiques qui se déclinent dans la même logique : il ne s'agit pas uniquement d'organiser des séjours linguistiques, mais, par exemple, de voir un film en VO, d'accueillir un spectacle en langue étrangère, etc...
- Les parcours éducatifs qui se définissent à l'initiative des collèges : il s'agit dès lors de choisir leurs opérateurs, éventuellement (mais cela reste marginal) de financer des parcours de découvertes sportives ou de métiers.
- Enfin, les parcours proposés par le Département qui joue ainsi le rôle du guide qui "donne des idées", mais permet aussi de dégager une thématique. Le guide mis à disposition permet ainsi de trouver les opérateurs répondant aux critères.

C'est donc plutôt ce dernier aspect qui concerne notre sujet.

Le principal objectif du service est donc de faire le lien entre les établissements et les opérateurs culturels, en élaborant notamment un catalogue conséquent qui est aussi un outil de définition de parcours.

Un premier bilan de ces parcours a été fait. L'état des lieux a permis d'apporter des améliorations dans la coordination, et de définir des outils propres à mettre en œuvre, au sein de ces parcours, des complémentarités en évitant, pour les élèves, chevauchements et doublons.

Le dispositif "Un artiste / un collègue" est présenté comme étant une déclinaison particulière de ce dispositif, un "gros" parcours en quelque sorte, comprenant un volet de résidence de création (quasi) obligatoire dont le projet résulte d'un temps d'observation et d'échange. Il s'agit bien de mettre ainsi en œuvre une vraie démarche de pratique artistique et culturelle.

Ce dispositif résulte d'un appel à projets artistiques qui est croisé avec un appel à candidatures de collèges. 14 résidences ont ainsi été mises en place, bénéficiant en outre d'un soutien de la DRAC. Le travail est également conduit en lien le Rectorat. Le bilan de ces actions particulières n'est pas encore formalisé mais sera vraisemblablement très positif. On attendait lors de notre rencontre le retour des réalisations dans les différentes structures. Toutes ces résidences manifestent par ailleurs la volonté de toucher très au-delà de l'établissement scolaire, avec une vision intergénérationnelle, associant les services des villes, dans le cadre de partenariats locaux. Un axe culture / lien social est ainsi explicitement défini.

Quelques liens sont mis en évidence entre ce dispositif un artiste / un collègue et les territoires du SDEA (voir ci-dessous). Ils mettent en tout état de cause en évidence la volonté de tous de travailler "sur" les territoires.

Pour tous les axes de cette politique d'EAC, il n'y a pas de démarche contraignante : "on avance en marchant", et les différents acteurs se placent plus dans la suggestion par pragmatisme, afin de ne pas bloquer les choses. Toutes ces actions bénéficient par ailleurs d'un accompagnement pédagogique. Il apparaît en effet que les dispositifs se révèlent plus efficaces lorsque qu'une démarche pédagogique est engagée en amont en direction des établissements et des enseignants.

La question de la pratique du spectateur est également évoquée. L'exemple du CRD du Havre est évoqué, avec la négociation systématique, avec les structures de diffusion, de tarifs préférentiels pour les élèves du CRD et leurs parents.

Le schéma :

En Seine-Maritime, un schéma existe depuis décembre 2007. L'évaluation en est terminée mais le nouveau schéma, en cours de finalisation, n'est pas encore validé.

Cette évaluation du SDEA et de l'état des pratiques des amateurs (l'évaluation est en cours sur cette question), s'est appuyée sur un questionnaire, suivi d'entretiens individuels dans les 71 établissements en musique et danse. Ces entretiens se sont déroulés territoire par territoire dans le cadre des "Comités de territoires". L'hypothèse de rapprochement des établissements par territoires a explicitement été évoquée.

L'ancien schéma a permis de créer sur les territoires des réseaux de collaborations artistiques, pédagogiques et de projets. Mais, la question du référent territorial, investi d'une mission d'animation du réseau du territoire, pose cependant problème. La qualité de l'animation repose en effet beaucoup sur la motivation et les compétences de la personne. De plus, c'est une fonction bénévole.

Mais surtout, le schéma, qui se voulait non contraignant "tout en incitant à...", sans lien entre les aides versées et le résultat attendu quant au respect de ces incitations, n'a en réalité pas fait bouger les établissements.

On aurait pu imaginer qu'une forme de statu-quo financier ait été défini dans le contexte d'une transition entre l'ancien système de subventions aux établissements (x Euros par élève) et un nouveau système prenant en compte des données qualitatives.

Or l'ancien schéma était défini pour une durée indéterminée.

Le prochain schéma se voudra donc plus contraignant et modulera son soutien en fonction des résultats constatés. Toutefois, les contraintes budgétaires laissent des marges de manœuvres réduites.

En conclusion, les évolutions des dispositifs EAC et du SDEA vont permettre de décliner une offre qui aura pour caractéristiques de proposer, selon les cas :

- Soit des projets "clés en main", avec possibilité éventuellement de donner une autonomie plus grande aux enseignants dans le processus de création
- Soit le dispositif "un artiste / un collège" avec un projet à la carte (en lien avec les projets d'établissements)
- Soit une procédure de "Jumelages" (dans le cadre des projets de territoires)

RENCONTRE AVEC LES ACTEURS :

Une satisfaction très forte est exprimée à l'égard du dispositif "Un artiste / un collège" qui est vu comme un espace idéal pour la rencontre entre processus artistiques et établissements scolaires.

Les artistes ont le sentiment de disposer d'autant de temps pour la création que de temps avec des élèves.

Avec le CCN du Havre, un premier projet a très bien fonctionné.

Des difficultés résultent néanmoins des conditions d'accueil de l'établissement scolaire qui ne sont pas adaptées à la danse.

Les artistes intervenants ne sont pas des pédagogues. La présence des enseignants est donc fortement conseillée et induit un dialogue (plus qu'une médiation) entre les artistes et eux-mêmes, donc les enfants.

La procédure relationnelle avec l'établissement s'est notamment appuyée sur une réunion d'information destinée à tous les enseignants des collèges et des lycées du territoire. Les

professeurs présents à ces réunions représentaient des disciplines assez variées (les lettres et les lycées professionnels étaient notamment représentés).

Il n'y a pas eu d'annonce de spectacle avec les enfants ("ce n'est pas en 3 heures qu'on peut faire un spectacle"), mais d'une restitution évidemment jugée nécessaire, afin de rendre compte d'un chemin parcouru.

Ces démarches ont profondément changé les artistes participants, même s'ils avaient été choisis en fonction de la nature des projets. Mais les danseurs, bien que prévenus et à priori particulièrement adaptés au contexte, ne s'attendaient pas à être autant enrichis par le contact avec les enfants. Ils ont notamment été surpris par la capacité des enfants à intégrer des règles complexes.

Avec la Compagnie Arsène se décline un dispositif se situant entre le théâtre et l'action poétique, parfois en lien avec des lieux patrimoniaux :

- Des représentations proposées dans un lieu culturel accompagnant la visite de ce lieu (souvent un musée en l'occurrence)
- Des projets en association avec des enseignants : réalisation sur la base d'un synopsis défini, avec restitution précise et concrète, sous des formes simples (pas réellement de spectacle)
- Autre dispositif : Les *Brigades d'interventions poétiques*

Tous les jours pendant une semaine avec 5 classes d'un même établissement, sur des tranches horaires communes : intervention surprise brève dans les classes des membres de la compagnie, habillés en combinaisons orange, sur des textes de poèmes ; aucune discussion sauf le dernier jour dans le cadre d'un échange / débat. Interventions également, dans la même semaine, sous la même forme, en direction du personnel enseignant et technique de l'établissement. Ces actions débouchent sur une séquence d'écriture de poèmes (pendant 6 heures), avec mise en voix, et restitution dans une forme de théâtre en rond.

Les mêmes interventions se font également au moment des rencontres parents/professeurs faisant ainsi émerger une belle complicité avec les enfants.

Le Théâtre de Crescite est un peu moins enthousiaste et voit surtout dans le CRED un prisme qui rassure les enseignants des collèges : c'est une forme de label. Mais l'apport positif se mesure notamment en comparant avec les difficultés éprouvées pour établir des relations avec les établissements scolaires dans les autres départements normands. Mais le CRED reste une proposition bénéficiant de moyens limités, portant sur des propositions qui restent ponctuelles (3 classes par jour, sur 2 jours, avec des séquences de 55 minutes et atelier le lendemain dans les 6 classes, avec des difficultés de transport). L'apport à la compagnie se mesure pourtant dans l'enrichissement, par ce public, des productions.

La Compagnie du Chafouin, spécialisée dans le design graphique dit se heurter au problème de la connaissance de l'existence même des artistes. Ainsi le catalogue mis en place en Seine-Maritime résout en partie cette difficulté mais pas tout à fait celui du statut des artistes indépendants. La possibilité de pénétrer dans les établissements permet de lever beaucoup d'idées reçues et d'à priori sur les artistes plasticiens. Il faut rester vigilant sur la question de la lisibilité de l'information.

Les projets se déroulent en 3 séquences de 3 heures et bénéficient d'un très bon accueil et de bonnes conditions. Pour chaque projet, une première restitution est faite sur le temps scolaire, notamment en direction des enseignants qui sont toujours étonnés du résultat. Une deuxième restitution, sur un horaire compatible avec celui des parents, est organisée avec difficultés mais, finalement, les parents sont venus avec les enfants. Il faut prévoir en amont du projet le fort investissement personnel des intervenants, nécessaire à la réalisation du montage vidéo qui nécessite 4 jours de travail en moyenne. Les complications annoncées avec certains enfants réputés difficiles ou en difficultés ont été surmontées et ont donné lieu à des étonnements (parents et enseignants), voire à la naissance de vocations. Les

réactions sont globalement très positives devant le rendu, de qualité professionnelle. L'artiste s'est retrouvée en position d'intervenante presque par hasard et a ainsi découvert une sorte de vocation. Elle est même depuis devenue formatrice et est en train de s'orienter vers le métier d'artiste-enseignante, vivant cette évolution de sa vie comme un grand enrichissement. Elle découvre ainsi des publics nouveaux et rencontre des personnalités "fabuleuses". Son travail personnel en est incontestablement enrichi.

L'intervenante en Arts plastiques / photo observe bien un choc des cultures, mais évoque la difficulté à s'inscrire dans le temps du terrain. Elle rencontre pour sa part un problème d'espace-temps, un manque de respiration, de souffle, d'où l'apparition de réelles frustrations. Or, elle estime que le geste artistique a besoin de ce temps, l'espace physique n'étant pas suffisant. Ainsi, comment dégager un temps de création pour les élèves et intégrer cette donnée exigeante dans leurs emplois du temps ?

Le représentant de l'Éducation Nationale relève que le travail collectif doit devenir central et sortir de sa marginalité. Il y voit la possibilité d'un bénéfice pour l'ensemble des matières et plaide pour que les volets culturels des projets d'établissements soient dorénavant totalement assumés et donc évalués au même titre que les autres.

Afin de valoriser les projets, il estime souhaitable que le chef d'établissement présente en personne les intervenants dans la salle des professeurs. Si l'évaluation des dispositifs est nécessaire, il faudrait aussi qu'il y ait une évaluation des élèves dans le cadre de ces projets (avec par exemple la participation des intervenants aux conseils de classes).

Il évoque par ailleurs le cas particulier de la danse qui se présente sous deux formes dans les établissements :

- la danse comme spécialité de certains enseignants qui la transmettent comme une simple discipline sportive sans dimension artistique
- et la danse comme discipline artistique qui ne peut être transmise que par un artiste avec la médiation d'un professeur de l'Éducation Nationale.

Le CRD de Dieppe a développé depuis de nombreuses années un dispositif "Musique à l'École" faisant intervenir de nombreux "DUMISTES" sur tout le territoire de l'agglomération. Aujourd'hui, la question des rythmes scolaires impacte ce dispositif, de même que les activités traditionnelles du conservatoire, le second degré étant également touché par cette question. Il en résulte de véritables bouleversements dans les modes de travail. Il faut en conséquence intégrer ces bouleversements.

Le CRD est interpellé aujourd'hui sur sa capacité à se réapproprier des projets en donnant "du grain à moudre" artistique aux pédagogues. Il est temps de donner du sens à la notion d'artistes-enseignants, en concevant une action culturelle plus diffuse sur le territoire. Cette question est d'autant plus vitale qu'un très grand territoire est concerné par le projet du CRD, avec la possibilité (l'obligation ?) d'aller éventuellement encore au-delà de ce grand territoire induit par la structure juridique. Ceci pose finalement la question de la nature du service public rendu par le CRD.

Pour aller dans le même sens, le CRD de Grand Couronne / Petit Couronne a pour projet de participer au dispositif "Un artiste / un collège". Mais des craintes sont exprimées sur la possibilité de maintenir une forme de tension ("Comment ne pas faire retomber le soufflet ? Travailler de façon plus partenariale sur les territoires afin qu'il y ait toujours du culturel et de l'artistique dans les collèges et ailleurs.").

Par ailleurs, le CRD n'est pas le seul garant d'une présence artistique, et lui aussi a besoin de se nourrir d'autres présences artistiques. C'est pourquoi il devrait pouvoir profiter de la présence de l'artiste au collège pour en faire bénéficier le conservatoire, voire les autres publics éventuellement. Ceci rejoint bien la question du schéma, des projets culturels de territoires et des mises en réseau : comment fédérer des acteurs sur un territoire ? Qui est chef de file de la structuration et de la collaboration territoriale ? Le CRD ne devrait-il pas jouer ce rôle ?

Tout cela semble cependant difficile au moment où l'État se retire des financements, entraînant peut-être l'équipement dans une spirale de perte de moyens, beaucoup de communes se refermant sur elles-mêmes (de nombreux cas de fermeture d'équipement aux élèves hors communes sont par exemple évoqués).

Dernières paroles et conclusions...

Il y a unanimité sur l'intérêt des dispositifs mais il est nécessaire qu'on sorte de ce qui reste encore exceptionnel pour en faire une norme.

La question de la conduite des partenariats est essentielle, l'engagement des partenaires ne pouvant se limiter à la seule bonne volonté des personnes. Il est ainsi clairement démontré que s'il y a engagement financier de tous, notamment des établissements scolaires, les choses fonctionnent mieux.

La définition de projets pluriannuels facilite également grandement les choses, aussi parce que cela permet de définir de vrais parcours, d'où la nécessité de définir et arrêter des conventions locales d'EAC par territoire (24 sont signées à ce jour en Haute Normandie soit 1/4 du territoire).

On constate un fort engouement pour la danse (et ceci constitue une sorte de surprise).

Mais, la fréquentation des spectacles pose question, probablement en raison de la crise. Il y a une forte baisse des revenus des enseignants (qui constituent une part importante du public), une baisse du niveau de recrutement de ces mêmes enseignants (d'où une appétence moindre), et un manque de projet éducatif dans les grosses structures de diffusion, ce qui ne permet pas de travailler sur le renouvellement des publics. Or les enseignants et au-delà tout public sont des relais essentiels de l'Éducation Artistique et Culturelle.

Région Nord – Pas-de-Calais
(Départements du Nord et du Pas-de-Calais) :

Liste des personnes rencontrées :

- Région Nord // Pas-de-Calais (DRAC Nord // Pas-de-Calais – Lille) :
 - Marie-Christiane de la Conté, DRAC / Directrice
 - Florian Laurençon, CG 62 / Direction de la Culture
 - Véronique Lerouge, CG 59 / Service du Développement culturel
 - Nathalie Piat, DRAC / Conseillère Théâtre, Arts de la rue, Cirque
 - Laurent Seailles, CG 59 / Direction de la Culture
 - Didier Troussard, DRAC / Conseiller Politique de la ville

Dans ces deux départements qui n'ont pas répondu au questionnaire, que s'est-il passé depuis la Loi de 2004 ?

Dans le **Département du Nord**, la question est jugée importante mais annexe par rapport aux orientations politiques générales.

Un diagnostic a été fait mais il n'a pas débouché sur un schéma.

Le département compte 360 structures qui mobilisent 86 000 Euros d'intervention.

La politique départementale est prioritairement orientée sur les liens entre politiques sociales et des structures culturelles impliquées dans celles-ci. Ces associations culturelles sont donc missionnées spécifiquement.

L'Éducation Artistique et Culturelle est pour sa part intégrée dans un programme éducatif global. Les structures éducatives travaillent et s'investissent entre autres sur des projets culturels, le Département estimant ne pas être légitime sur ces questions.

Cependant, les priorités mises en avant n'ont pas réellement entraîné de réorganisation des services. Il y a plutôt eu un nouveau développement, interne au service, par la mise en place de moyens sur les problématiques d'insertion, sur le développement culturel en milieu rural et la lecture publique. Il existe notamment un réseau de développement culturel en milieu rural.

Les structures sont fragiles, mais le Département estime que "cette fragilité est aussi leur force car elle les oblige à acquérir une légitimité". Or, l'élargissement des intercommunalités risque de diluer les réseaux de compétences déjà très fragiles. Il serait donc nécessaire de travailler aux croisements de réseaux.

Le Département du Nord est un des 4 départements fondateurs du dispositif Païdeïa posant la question des droits culturels comme fondement de la définition des nouvelles politiques publiques.

Cette démarche a donc permis une relecture des politiques publiques et redynamise les démarches.

En matière de soutien à la création et/ou à la diffusion, 200 acteurs sont soutenus (représentant environ 30 % du budget culturel). La musique y figure en position prédominante.

Le Théâtre représente 20 % de ces aides et 60 % des structures ont leur siège social à Lille ce qui ne veut toutefois pas dire que leurs actions y sont cantonnées.

Les Arts plastiques sont les parents pauvres de la politique départementale.

En 2012 a été initié un dispositif destiné à favoriser les présences artistiques dans les différents territoires ("résidences missions").

Dans le département du **Pas de Calais**, un schéma a été adopté en 2006 et reconsolidé en 2012.

Le territoire compte 895 communes regroupées en 47 EPCI, avec 180 lieux d'enseignement artistique. 87 écoles sont aidées sous forme de subventions de fonctionnement et/ou par des dotations directes en instruments de musique.

12 écoles seulement sont adhérentes au schéma dont 4 CRD.

L'effet levier du schéma est considérable du point de vue qualitatif, entraînant formation des acteurs et développement des actions.

Le dispositif de base a été complété en 2012 par des dispositifs complémentaires, notamment des aides sous forme de formations proposées aux écoles associées ainsi qu'aux établissements ressources, dans le cadre d'un partenariat conclu avec le Pôle supérieur.

Par ailleurs, on a fait le constat de l'excellence de la relation de confiance qui a résulté de ce travail en réseaux.

Le schéma représente 5,87 % du budget culture ce qui est très peu (le budget culture étant de 26 000 000 Euros dont 16 000 000 Euros en crédits de fonctionnement).

Le CG est fortement (et historiquement) sensibilisé à la question des pratiques des amateurs (avec des actions fortes dans ce domaine), de même qu'aux problématiques des musiques actuelles, de l'art dramatique et des musiques anciennes.

La question de l'EAC est également l'objet d'attentions qui se traduisent par un travail prioritairement sur le lien CM2 - 6^{ème}. Une implication particulière d'un certain nombre d'enseignants croise également d'autres dispositifs et concerne en définitive 40 collèges sur 126. Les critères retenus pour bénéficier de ces interventions renforcées sont liés à l'appétence du collège, à la présence de qualifications intervenantes dans le bassin de vie, et au respect de l'équité territoriale.

Le réseau des écoles ressources est animé directement par les services du CG.

Depuis quelques temps, un positionnement quasi idéologique et assez répandu véhicule l'idée que "Les conservatoires coûtent trop cher", ce qui incite très fortement à dépasser l'échelon communal. La prochaine étape devrait permettre d'avancer sur cette question (à l'exemple du CRD de Calais).

L'objectif assigné aux Établissements d'Enseignement Artistique dans ce contexte est cependant de ne pas se contenter de satisfaire une demande sociale, mais par exemple de créer des liens avec l'université.

Cependant, un retard monumental subsiste pour le théâtre et les arts plastiques.

La représentante de la DRAC confirme que la région compte beaucoup de professionnels du théâtre, mais qui se révèlent peu capables de générer un professionnalisme créatif.

La situation des écoles d'art est dramatique, sanctionnant la faillite d'un système ayant accumulé un retard qui apparaît difficilement rattrapable aujourd'hui.

Le terrain propose par contre beaucoup de danse, avec toutefois un niveau de qualification des intervenants très faible.

Les difficultés générales du secteur de l'Enseignement Artistique portent en particulier sur un problème de connexion entre le 2^{ème} et le 3^{ème} cycle, lourdement renforcé par le phénomène d'aspiration opéré par la métropole parisienne.

En matière de soutien à la diffusion et à la création, la politique départementale vise à renforcer et encourager la mobilité des artistes, ou à encourager la permanence mais sans privilégier les compétences locales. Cependant, il n'y a pas de connexion actuellement entre la formation et la création.

Enfin, les équipes des services du Département restent sous calibrées en compétences pour mener à bien cette politique, ce qui n'est pas sans poser un certain nombre de difficultés.

Documents complémentaires :

Département de la Mayenne

NOUVEAU SCHEMA DE L'ENSEIGNEMENT, DES PRATIQUES ET DE L'EDUCATION ARTISTIQUE

Cadre et lignes directrices 2013/2016

I - Une nouvelle étape de notre politique

1/ 1993 – 2012 :

Notre politique volontariste en faveur de l'enseignement et des pratiques a permis :

- de structurer l'enseignement musical au niveau intercommunal et de développer l'éducation artistique musicale en milieu scolaire,
- puis de créer des réseaux d'écoles pour diversifier et optimiser l'offre, tout en intégrant mieux les pratiques amateurs musicales.

Grâce à une dynamique conjointe (engagement des EPCI et plans du Conseil général), la structuration et la qualité de l'offre de l'enseignement artistique mayennaise sont repérées.

Les conservatoires se sont affirmés dans l'exercice de missions pédagogiques mais également artistiques, culturelles et territoriales en matière musicale.

Les nouvelles directions présentées ici s'appuient sur une évaluation du plan musique 2003/2011 remise en juillet 2012. Réalisée par deux intervenants extérieurs dans le cadre d'une méthode participative, les travaux ont associé l'ensemble des partenaires.

Evolutions significatives soulignées par ces travaux :

- une augmentation significative des effectifs : 6 400 élèves inscrits dans les conservatoires en 2011 contre 4 300 en 2003 (+ 50 %) ; ce chiffre passe de 7 400 à 10 200 élèves quand on compte les élèves qui suivent plusieurs cours (+ 38%)
- une poursuite de l'amélioration de la qualification des enseignants ;
- une augmentation d'environ 80 % des interventions en milieu scolaire entre 2003 et 2011 soit 17 000 heures d'intervention en 2011 ;
- une diversification de l'offre des conservatoires avec notamment une forte augmentation des pratiques collectives instrumentales (+ 80 %).

2/ Désormais, une nouvelle étape s'ouvre :

La refonte de la politique départementale présentée ici prend appui sur plusieurs points :

- de nouvelles directions de travail ;
- un paysage culturel mayennais profondément transformé ;
- le besoin accru de gouvernance.

Un paysage culturel mayennais profondément transformé :

Il est à noter :

- la maturité des politiques culturelles de nombreuses intercommunalités et leur ambition avérée ;

- des opérateurs majeurs exerçant des missions de niveau départemental (Théâtre de Laval/ FAL, CRD, 6PAR4, Carré, théâtre de l'Ephémère...).
- l'évolution des pratiques culturelles et des productions et expressions artistiques actuelles (interdisciplinarité, arts numériques) ;
- la présence en Mayenne de creusets favorisant expériences et fabrications de ces nouveaux rapports à l'art, aux publics et aux praticiens.

Attentes et directions de travail du Conseil général :

Avec le nouveau schéma, accompagner les conservatoires vers une nouvelle phase de politique culturelle impliquera un renouvellement des façons de travailler pour ces structures, avec :

- des directions de travail déjà engagées (dans les phases 1993/2012) à approfondir ;
- des directions nouvelles à encourager (voir point II).

En utilisant les compétences d'organisation et de coordination que lui confère la loi d'août 2004, le Conseil général souhaite dans son schéma renouveler les missions attendues des conservatoires afin d'être en phase avec de nouveaux enjeux culturels pour la Mayenne et relier les différents axes de sa politique (nouveau schéma, politique territoriale, musiques actuelles, volet théâtre...).

II - Un nouveau schéma de l'enseignement, des pratiques et de l'éducation artistique

1/ Les principes :

- une approche globale : enseignement, pratiques et éducation artistique ;
- une ouverture sur l'ensemble des domaines artistiques ;
- l'intercommunalité culturelle réaffirmée comme base du partenariat avec le Conseil général :
 - l'enseignement artistique est organisé par tous les territoires ruraux au niveau intercommunal ;
 - le nouveau schéma concernera les conservatoires travaillant dans une cohérence intercommunale.

2/ Les orientations du nouveau schéma :

Cadre général :

- Accompagner les conservatoires dans l'élargissement et le renouvellement de leur rôle :
 - Il s'agit pour les conservatoires de travailler dans une vision renouvelée ;
 - Le projet d'établissement intégrera les objectifs départementaux ci-dessous.
 - Ces objectifs induisent une démarche de Gouvernance : nouveaux modes de travail et recherche d'efficience du service rendu.

Objectifs :

- Diversifier les publics touchés et les modes d'accès à la pratique artistique :
 - prendre en compte les pratiques artistiques dans toute leur diversité ;
 - intégrer de nouvelles approches pour s'adresser aux publics dans toute leur diversité.
- Rééquilibrer l'offre en prenant en compte les domaines sous représentés (théâtre et danse) :
 - permettre une offre structurée et cohérente au niveau départemental ;
 - engager avec le volet théâtre une organisation spécifique conçue à l'échelle de quatre grands territoires (cf. BP 2013 - action théâtre) : le dispositif prévoit

un premier cycle d'enseignement par territoire, une coordination pédagogique départementale et une coordination spécifique sur chaque territoire.

- Mettre l'éducation artistique et culturelle au cœur du nouveau schéma et faire évoluer sa prise en compte ;
 - o Permettre une ouverture sur l'ensemble des arts et rechercher la cohérence de l'offre.
- Permettre aux praticiens d'approfondir leurs pratiques artistiques :
 - o Créer les conditions pour permettre aux usagers de poursuivre leurs pratiques, approfondir et élargir la prise en compte des pratiques amateurs
- Enrichir l'offre d'enseignement et de pratiques artistiques :
 - o Favoriser un travail transversal entre les domaines artistiques et entre les structures culturelles (saisons culturelles, structures de création, conservatoires...) ;
 - o Encourager l'innovation et l'expérimentation pédagogique, et continuer à diversifier l'enseignement musical (lien création contemporaine, musiques actuelles).

Philosophie :

Cette conception élargie du rôle des conservatoires relève plus d'un esprit de travail et d'ouverture : il ne s'agit pas d'enseigner toutes les disciplines, partout, ni que tout devienne interdisciplinaire. La pertinence et le niveau de construction des actions doivent guider les travaux, ainsi que la référence aux textes cadres (schéma d'orientation pédagogique...). Cette mutation progressive de rôle devra se traduire :

- dans des projets d'établissements, au service d'une ambition culturelle et artistique, portés par l'exigence et la poursuite de la recherche de qualité ;
- par une inscription progressive dans une politique culturelle globale de territoire.
-

III - Méthode, moyens et chantiers

1/ Méthode :

- un schéma évolutif, conçu pour 4 ans ;
- un schéma de préfiguration en 2013 intégrant les grandes orientations 2013/2016 ;
- une base 2013 initiant l'évolution du schéma jusqu'en 2016, en concertation avec les acteurs ;
- des volets spécifiques pour deux priorités : le théâtre (axe éducation artistique voté en 2012 / axe enseignement : BP 2013) et la danse (à construire).

2/ Le partenariat Conseil général / conservatoires :

Les changements visent à :

- o passer d'un mode de subventionnement mécanique à l'attribution de subventions départementales en fonction de l'atteinte annuelle de ces objectifs.
- o renforcer le Conseil général dans son rôle de pilotage et d'expertise (mesurer l'atteinte des objectifs fixés par le Département aux conservatoires).

3/ Moyens et chantiers :

- Etre partenaire financier des conservatoires qui répondront aux objectifs prioritaires du Conseil général et qui fourniront un Projet d'Etablissement avec un volet spécifique lié à ce partenariat.
- Affirmer la place spécifique du CRD de Laval dans le schéma : rôle départemental

- Dès 2013, un premier fléchage pour son rôle ressource dans la structuration du cursus théâtre sur le département et dans l'enrichissement de l'offre départementale ;
- Poursuite des travaux en 2014-2016.
- Reconfigurer le travail en réseau pour le mettre en phase avec les nouveaux objectifs :
 - Redéfinir et optimiser le travail en réseau pour répondre aux objectifs du schéma ;
 - Permettre un travail transversal avec les autres acteurs culturels et les acteurs du domaine social.
- Confier une mission opérationnelle à l'ADDM 53 (puis nouvelle structure), notamment avec un plan de formation renforcé en faveur des personnels des conservatoires, des encadrants des pratiques amateurs, et concernant l'ensemble des domaines artistiques.

IV - Les modalités 2013

1/ Les aides 2013 :

Des aides reconfigurées dès 2013 pour indiquer aux partenaires les nouvelles directions, avec des modalités construites autour de deux axes :

- **Reprise d'objectifs précédents**, enrichis des nouvelles priorités de travail :
 - ✓ *L'aide pédagogique* concerne désormais l'ensemble de la masse salariale pédagogique ;
 - ✓ *L'aide pour les actions en milieu scolaire* concerne désormais l'ensemble des domaines artistiques et actions régulières menées ;
 - ✓ *L'aide à la mise en réseau* doit être reconfigurée pour répondre aux objectifs du schéma : d'où un forfait 2013, puis une aide qui sera redéfinie à compter de 2014.

Ces 3 types d'aides fonctionnent désormais avec un système de parts.

- **1^{ère} étape de fléchage de nouvelles orientations :**
 - ✓ Dès 2013, *le Volet théâtre* : aide spécifique liée à une organisation de l'offre d'enseignement conçue à l'échelle de quatre grands territoires ;
 - ✓ A partir de 2014, aide pour des projets transversaux conservatoires / saisons culturelles :

Il s'agit d'un dispositif pour impulser une dynamique de travail sur des projets intercommunaux reliant les domaines artistiques et les fonctions (diffusion, création, enseignements, pratiques). Les critères et modalités seront soumis à la CP en 2013.

2/ Points spécifiques :

Les modalités d'aide 2013 (voir fiche pratique ci-après) remplacent les aides de l'ancien « plan musique » (aides aux postes, fonctionnement et achats d'instruments). Nos nouvelles orientations s'adressent aux EPCI (conservatoires) et écoles agréées (dont CRD).

Il faut noter que :

- Pour les **écoles municipales et structures associatives**, il est proposé :
 - ✓ par dérogation, pour les écoles municipales (hors école agréée CRD) : un maintien des subventions de fonctionnement (base 2012) en 2013 et 2014, puis un fléchissement, sauf organisation intercommunale effective ;

- ✓ un maintien en 2013 des subventions de fonctionnement (hors instruments) aux structures associatives qui en bénéficiaient. Pour 2014, un accompagnement des pratiques amateurs sera à envisager.
- la **gestion d'un parc de matériel pédagogique** par le Conseil général pour accompagner le travail des musiciens intervenant en milieu scolaire, personnels des EPCI, n'est plus d'actualité.

Il est proposé que le Département fasse un don en nature du parc de matériel assorti d'une mission confiée au CRD de Laval (circulation et prêt des instruments aux « dumistes » des EPCI mayennais). Cette mission relève en effet d'un niveau départemental. La convention afférente sera soumise à la CP en 2013.

Département de la Moselle

Document 1 :

" LE PARCOURS ARTISTIQUE ET CULTUREL " UN DISPOSITIF INNOVANT POUR LES JEUNES MOSELLANS

Définition

Le parcours Artistique et Culturel est :

- Un dispositif mosellan qui met en place, pour chaque élève d'un secteur de collège donné (écoles et collège), un itinéraire artistique et culturel continu et cohérent sur sept années de scolarisation couvrant l'ensemble des champs culturels définis par les programmes en « Histoire des arts ».
- Un cheminement constitué de situations de productions artistiques, de rencontres avec des artistes et des œuvres, de visites de lieux culturels (priorité donnée au patrimoine local).

Le parcours prévoit au moins deux actions par élève et par an, le mettant en alternance en posture d'acteur et de spectateur.

Ce dispositif repose sur le travail réalisé par des **référents culturels** (enseignants du 1^{er} et 2ⁿ degré) volontaires qui assurent le recensement des actions, impulsent des projets, favorisent la circulation de l'information. Ces personnes ressources assurent ainsi la coordination entre leurs collègues, les acteurs culturels et les partenaires.

Les objectifs

- Sensibiliser l'ensemble des élèves mosellans à l'art et à la culture, en garantissant tout au long de leur scolarité des contacts avec l'ensemble des champs culturels ;
- Renforcer les liens entre le premier et le second degré, dans le cadre du socle commun de compétences et connaissances ;
- Développer et harmoniser dans la durée l'action artistique et culturelle dans les écoles et collèges en lien avec les structures, les sites patrimoniaux et les équipes artistiques du territoire mosellan.

Les Partenaires

- L'Education Nationale (DSDEN/Rectorat/CDDP Moselle (Espace Education Art et Culture) pour leur expertise pédagogique et le lien avec les enseignants à travers les référents culturels ;
- La DRAC Lorraine, pour son expertise artistique (lien avec les artistes) ;
- Le Conseil Général pour son expertise des publics et des territoires (lien avec les communes, les communautés de communes, les acteurs culturels des territoires, les associations et les collèges).

Genèse du dispositif

- **Avril 2008** : Circulaire du 29 avril 2008 sur le développement de l'éducation artistique et culturelle, mission prioritaire du Ministre de l'Education Nationale et du Ministre de la Culture et de la Communication, instituant :
 - l'enseignement de l'histoire des Arts à l'école et au collège (6 domaines : Arts du visuel, Arts du spectacle vivant, Arts de l'espace, Arts du langage, Arts du son, Arts du quotidien, en appui sur les ressources patrimoniales locales et en lien avec les acteurs culturels , instauration d'une épreuve au diplôme national du brevet) ;
 - le développement des pratiques artistiques à l'école et en dehors de l'école ;

- l'augmentation de Classes à Horaires Aménagées (CHAM) ;
 - l'accroissement de l'offre hors de l'école (lien avec conservatoires et écoles de musique, de danse, de théâtre) ;
 - la rencontre avec les artistes et les œuvres et la fréquentation des lieux culturels pour tous ;
 - le développement du volet culturel des écoles et des établissements d'enseignement.
- **Septembre 2008 :**
 - Volonté de Monsieur l'Inspecteur d'Académie de Moselle de permettre à chaque élève de bénéficier de deux expériences culturelles par an dans au moins deux domaines.
 - Mise en place d'une expérimentation sur 8 secteurs de collèges (collège et écoles rattachées, 6 500 élèves)
 - Nomination de référents culturels 1^{er} et 2nd degré, élaboration d'une démarche et du document papier "passeport culturel" pour conserver une trace des expériences vécues.
 - **Avril 2009**
 - Création de l'Espace Education Art et Culture à Metz afin de venir en appui des initiatives culturelles dans le domaine éducatif et favoriser le lien entre les établissements scolaires et les structures de proximité. Cet espace situé dans des anciens locaux de la ville de Metz est co-piloté par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), le Conseil Général de la Moselle et le Centre Départemental de Documentation Pédagogique de la Moselle (CDDP), qui est hébergé dans les lieux et qui en assure la coordination. Au service des élèves et des enseignants, il est chargé d'accompagner la construction des parcours culturels.
 - **Septembre 2009 :** Elargissement du dispositif à 19 secteurs sur la base du volontariat des équipes, distribution de passeports culturels à tous les élèves de CE2 et de 6^{ème} inscrits dans ce dispositif, permettant de conserver une trace des expériences vécues par les élèves. Au total 27 secteurs de collèges, soit plus de 33 000 élèves sont concernés. Mise en réseau des structures culturelles du département autour de la question de l'accueil des publics scolaires.
 - **Septembre 2010 :** Elargissement du dispositif à 17 secteurs sur la base du volontariat des équipes distribution de passeports culturels à tous les élèves de CE2 et de 6^{ème} inscrits dans ce dispositif. Au total 44 secteurs de collèges, soit plus de 55 000 élèves sont concernés. Création et distribution des fiches du réseau des structures culturelles mosellanes aux enseignants du 1^{er} et 2nd degré. Ces fiches présentent, en fonction des programmes scolaires, l'offre pédagogique départementale.
 - **Septembre 2011 :** Élargissement du dispositif à 2 secteurs complémentaires, distribution de passeports culturels à tous les élèves de CE2 et de 6^{ème} inscrits dans ce dispositif. Expérimentation du "passeport culturel numérique". Au total 46 secteurs de collèges, soit plus de 58 000 élèves sont concernés.
 - **Année 2012 :** Evaluation du dispositif, décision du comité de pilotage de ne plus distribuer le document papier "passeport culturel" suite au retour des établissements et propositions d'évolution du dispositif (réflexion sur la construction d'un outil numérique incluant le cahier des arts et le passeport artistique et culturel). Réédition et distribution des fiches du réseau des structures culturelles mosellanes. Réflexion sur un réseau de sites associés à la Mémoire patriotique mosellane.

L'accompagnement du Conseil Général : Un projet transversal (Direction Éducation/Direction de la Culture)

Les objectifs :

Offrir plus de lisibilité aux actions menées en faveur du public scolaire :

- Afficher une cohérence dans les actions menées par les différents services du Conseil Général en faveur de la jeunesse scolarisée (guichet unique) ;
- Afficher un soutien lisible aux projets des écoles et collèges "Projets Educatifs Moselle" et ateliers de pratique artistiques selon les axes définis par l'Assemblée Départementale ;
- Permettre le développement de projets innovants et ainsi la création de ressources (documents pédagogiques, galeries d'art, projets sciences et art...) susceptibles d'être mutualisées ;
- Mieux aider les écoles et collèges, quelle que soit leur situation sur le territoire, à développer l'éducation artistique et ainsi éviter une "fracture culturelle" ; valoriser les projets des équipes et développer des synergies entre établissements ;
- Permettre aux structures culturelles du département de mieux connaître les besoins des enseignants et les programmes scolaires afin de les aider à proposer une offre pédagogique adaptée ;
- Recenser et diffuser la programmation culturelle afin de permettre aux enseignants d'opérer des choix concertés ;
- Fédérer les collectivités autour de ce dispositif pour une valorisation des actions des territoires et une mutualisation des actions en faveur du public scolaire.
- Permettre de garder une trace des expériences culturelles vécues par les élèves et mieux les préparer à l'épreuve d'histoire des arts au brevet des collèges.

Faire le lien entre le monde éducatif et les structures culturelles du territoire mosellan :

- Faire découvrir la richesse du patrimoine local aux enseignants, aux élèves et aux familles :
 - l'opération les Mercredis du patrimoine qui invitent chaque mois les enseignants à découvrir un site mosellan (visite, pistes pédagogiques) pour les inciter à s'y rendre avec leurs élèves ;
 - l'organisation de forums culturels sur les territoires favorisant la rencontre entre le monde éducatif et le monde culturel ;
 - la mise en réseau des sites patrimoniaux et musées de Moselle et la réalisation de fiches descriptives de leur offre pédagogique ;
 - la création d'une base de ressources culturelles mosellanes au sein de l'Espace Education Art et Culture ;
 - l'accueil d'élèves en classe patrimoine au sein de l'Espace Education Art et Culture et sur les sites ;
 - le développement de séjours de découverte à thèmes en Moselle et la valorisation des sites d'accueil et d'hébergement ;
 - l'organisation de journées de réflexion avec les sites culturels autour de l'offre de médiation ;
 - le soutien aux projets menés avec les acteurs culturels de Moselle (sites, musées, médiathèques, écoles de musique, associations, artistes) ;
 - L'aide à la mobilité vers les sites "Moselle Passion", vers le Centre Pompidou-Metz et l'Espace Education Art et Culture.

Favoriser le montage de projets labellisés "Moselle"

- Proposer des projets en lien avec les expositions et événements départementaux des sites "Moselle Passion" ;
- Développer les projets menés dans le cadre de la charte de chant choral et en lien avec l'ALCEMS qui regroupe les chorales des collèges ,
- Impulser et aider au montage de projets autour du patrimoine, des arts, du développement durable, de la culture scientifique et du devoir de mémoire.
- Proposer, impulser, développer des projets de territoire écoles-collèges en lien avec les différents acteurs culturels (structures, écoles de musique, bibliothèques médiathèques, artistes, salles de spectacles, musées...)
- Développement de projets culturels transfrontaliers, associer les acteurs culturels de la Grande Région.

L'Espace Education Art et Culture, au cœur des parcours artistiques au service de la communauté éducative

L'Espace Education Art et Culture, situé à Metz, espace multi partenarial,(DSDEN, Conseil Général Moselle, Ville de Metz, DRAC, CDDP) au service de la communauté éducative est un lieu de ressources arts et culture, de convergence des initiatives culturelles, patrimoniales, artistiques et scientifiques. Il s'agit d'un véritable centre de pilotage des projets et des parcours culturels dans le département de la Moselle grâce notamment à la présence dans ses lieux du Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP).

- **Un lieu dédié à l'accueil des classes**
 - Accueil des classes des 1^{er} et 2nd degrés pour des projets "Art et Patrimoine" (deux salles de classes équipées, une salle de réunion, une salle informatique) par le service éducatif (un enseignant détaché)
 - Des itinéraires de découverte du patrimoine messin
 - Des projets impulsés par les Conseillers pédagogiques des secteurs
- **Un espace d'information et de mise en réseau**
 - Une carte des ressources numériques, recensant toutes les structures culturelles du département pour renseigner les enseignants
- **Un espace de construction de projets départementaux**
 - la construction de projets de territoire premier et second degré et de projets départementaux (théâtre, musique, festival du film scolaire, arts visuels...)
 - un lieu vivant (lieu de rencontre et d'exposition). Rencontres et collaborations avec des structures culturelles messines, mosellanes et régionales ;
- **Un centre de ressources et de formation**
 - Une offre de formation pour les enseignants, notamment dans le développement des TIC et l'utilisation des tableaux interactifs dans la pédagogie ;
 - l'accompagnement de projets des enseignants ;
 - le choix de ressources éducatives à l'espace librairie-médiathèque

Site internet

<http://www.espace-eac.fr/public/>

Perspectives

- Aller vers un Espace Education Art et Culture Départemental plus ouvert aux structures et acteurs culturels et aux associations jeunesse et d'éducation populaire en prenant en compte le hors temps scolaire ;
- Impulser des projets de territoire en priorité dans les secteurs les plus ruraux, les zones sensibles et le bassin houiller ;
- Ouvrir sur la Grande Région, en développant de projets transfrontaliers.
- Animer le réseau des référents culturels des collèges et écoles
- Créer des ressources éducatives culturelles nationales en s'appuyant sur la richesse culturelle du territoire.

Document 2 :

Evaluation Parcours Artistique et Culturel Mosellan Année 2012
--

Retour des équipes de terrain

Une enquête menée auprès des écoles et collèges a conduit à l'appréciation générale suivante :

- Les retours sont positifs, 34 pour les écoles (74%) et 40 pour les collèges (87%) sur les 46 secteurs concernés, ce qui démontre un véritable intérêt des référents ;
- Dispositif plus facile à mettre en œuvre au collège, pour le 1^{er} degré difficulté de toucher les autres collèges des écoles (pas de temps dégagé pour les enseignants).

Points positifs

- Création de dynamiques au sein des établissements, échanges et harmonisation des pratiques, mises en place d'actions et de projets pour 68% ;
- Meilleure connaissance de l'offre culturelle de la Moselle pour 83% ;
- Création de partenariats avec les structures et acteurs culturels du territoire mosellan ;
- Projets innovants, a permis de développer le travail pluridisciplinaire en collège ;
- Lien entre le 1^{er} et le 2nd degré favorisé ;
- Satisfaction des enseignants sur l'aide à la mobilité vers les sites "Moselle Passion" ;
- Une mise en évidence des manques dans les champs disciplinaires ;
- Un intérêt pour les communes et la prise en compte de budgets ;
- Les rencontres avec les acteurs culturels du territoire favorisent le montage de projets et les enseignants découvrent des destinations plus proches et moins onéreuses ;
- Des propositions de projets et des ressources proposées facilitent le travail des enseignants ;
- Une présence des référents indispensable (aide, conseil et ressources) ;
- Un intérêt certain des élèves.

Points à améliorer

- Une certaine résistance à la coordination des degrés (harmonisation école/collège) et à l'adhésion de tous ;
- Un regret que tous les niveaux ne soient pas concernés (actuellement du CE2 à la 3^{ème}) ;
- Une adéquation à trouver dans les calendriers des actions des structures culturelles et du monde éducatif ;
- La communication entre les collectivités locales et le monde de l'Education ;
- La difficulté du financement des actions, plus particulièrement des transports pour certaines écoles rurales notamment ;

- Au niveau de l'utilisation du passeport culturel, les livrets se perdent, la conservation des passeports papier au collège est difficile, support peu adapté aux collégiens ;
- L'expérimentation du passeport numérique a été jugée trop lourde, un temps d'investissement trop important pour l'élève. Fait double emploi avec le cahier des arts devenu obligatoire au collège.

L'impact au niveau des partenaires et des communes

- Création de réelles synergies au sein des territoires (Bitche, Moussey, Faulquemont...) ;
- Les enseignants ont plus de poids pour négocier avec leur municipalité leurs sorties culturelles ; sur le secteur de Bitche par exemple, ce dispositif a vraiment créé une impulsion. Certaines communes du secteur et la communauté de communes de Bitche attribuent maintenant des subventions sur projets spécifiques "parcours culturels" ;
- Des entreprises participent aussi à certains projets pédagogiques des collèges ;
- Les rencontres avec les acteurs culturels du territoire favorisent le montage de projets et les enseignants découvrent des destinations plus proches et moins onéreuses ;
- Des sites internet présentant les ressources de proximité ont été créés par certains enseignants (Saulnois) ;
- Sur le secteur d'Algrange, Nilvange, un travail autour du patrimoine industriel et du paysage a été mené, la commune a été impliquée dans le projet ;
- Les structures culturelles sont davantage sensibilisées aux programmes scolaires et aux réels besoins des enseignants ;
- Certaines communes extérieures comme Nice ou encore Clermont-Ferrand ont demandé des renseignements sur le dispositif et sont fortement intéressées pour mettre en place une démarche similaire.

Le positionnement des partenaires dans le dispositif

- La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale est présente sur ce dispositif essentiellement sur les actions en faveur du 1^{er} degré, à travers ses conseillers pédagogiques situés sur le territoire ; elle participe au fonctionnement et à l'impulsion des projets au sein de l'Espace Education Art et Culture.
- Les services de la Délégation Académique à l'Action Culturelle du Rectorat sont peu présents, ils interviennent surtout au niveau des ateliers de pratique artistique des collégiens, de même que la DRAC. Les inspecteurs pédagogiques régionaux interviennent volontiers sur certains projets à la demande du Conseil Général (musique, allemand, arts plastiques...) ;
- Le Conseil Général est très présent sur ce dispositif, il anime le réseau des référents des collèges, le réseau des sites et musées patrimoniaux et participe au fonctionnement et à l'impulsion des projets au sein de l'Espace Education Art et Culture. Il apporte un soutien financier important d'une part par son partenariat avec le CDDP de la Moselle, d'autre part sur les projets culturels des collèges et sur la mobilité des élèves vers les sites "Moselle Passion", "Espace Education Art et Culture" et "Pompidou".
- L'Espace Education Art et Culture, espace partenarial, central au cœur de ces parcours, joue un rôle primordial grâce à la présence du CDDP de la Moselle dans ses lieux qui coordonne cet espace, accueille les élèves, les enseignants, propose des animations, des formations, et des éditions pédagogiques (sous format papier et numérique).

